

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2003 - 22 décembre 2006 - prix : 1 €

**Gros actionnaires,
grands patrons,
riches bourgeois....**

Pour eux

**le paradis fiscal
est déjà ici**

Hollande et le social

**Pas de quoi
inquiéter
le patronat**

p. 4

Sarkozy

**Démagogie
et mépris
envers les
travailleurs**

p. 5

Affrontements à Gaza

**Les responsabilités des dirigeants
israéliens et occidentaux**



p. 16

Sommaire

Leur société

- p 4**
- Les propositions sociales de Hollande
 - Impôts à la source

■ Douze jours à Roissy

- p 5**
- Sarkozy et les voix populaires
 - Conférence sur l'emploi et les revenus

■ Sans-abri, promesses électorales

- p 6**
- La grève du 18 décembre des enseignants
 - Expulsion : mobilisation à Saint-Brieuc

- p 7**
- « Débat » à l'UMP
 - Refus de soins et CMU

■ Le tiers payant remis en cause

■ Le Téléthon

- p 10**
- Autoroutes privatisées
 - Fusion Alcatel-Lucent

■ Les dirigeants syndicaux italiens contestés

■ Employés de commerce : se crever à la tâche

- p 11**
- La distribution de l'eau
 - L'affaire Seznec

Tribune

- p 6**
- La Palestine au bord de la guerre civile ?

Europe

- p 8**
- Pas de Belgique pendant 32 minutes
 - Volkswagen Bruxelles

■ Suisse et paradis fiscal

- p 9**
- L'UE et les produits chimiques

p 16

Dans les entreprises

- p 12**
- CHU-Caen
 - Fûts à la dérive

- p 13**
- SNCF Région Paris Saint-Lazare
 - Rotondes SNCF - Avignon

■ Aéroports : retraits de badges

- p 14**
- Michelin - Clermont-Ferrand
 - Centrale nucléaire de Cattenom

■ Moulinex

- p 15**
- Renault-Douai
 - Lannion - Côtes-d'Armor

Dans le monde

- P 16**
- Affrontements en Palestine
 - Surexploitation au Bangladesh

• Arlette Laguiller à Beauvais

« Un programme que seule l'action collective pourra imposer »

Mercredi 13 décembre, Arlette Laguiller tenait meeting à Beauvais dans une salle pavoisée de drapeaux rouges et pleine d'un public populaire.

Factrice à Beauvais, Renée Potchtovik, notre porte-parole locale, commença par parler de la situation des travailleurs dans la région, soulignant que ce sont des filiales de grands groupes très rentables (Total, LVMH, Nestlé, etc.) qui fabriquent les chômeurs : à eux seuls ils ont licencié 4 500 travailleurs dans la région de Beauvais, soit la

moitié du total des chômeurs inscrits dans cette ville. Pour évoquer la vie qui devient de plus en plus dure, Renée n'a eu qu'à raconter sa tournée de factrice dans les quartiers populaires, obligée de porter les lettres de licenciements, bientôt suivies par les relances d'huissier. Quant à la dégradation des services publics, La Poste, où elle travaille, a fermé quarante bureaux dans le Beauvaisis et fait pression sur les facteurs pour qu'ils fassent deux tournées au lieu d'une.

Dans son intervention

Arlette Laguiller, après avoir dénoncé la politique antiouvrière de Sarkozy et souligné qu'une victoire de Royal ne résoudrait aucun des problèmes fondamentaux des travailleurs, critiqua le formatage des élections. Tout est fait pour que l'électeur soit persuadé qu'il n'a le choix qu'entre les deux candidats principaux, ou proclamés tels par les médias. Elle poursuivit en montrant que derrière le théâtre d'ombres du jeu politique, ce sont les grands groupes capitalistes qui détiennent la réalité du pouvoir.

« Le programme que je défendrai dans la campagne électorale n'est pas celui d'une personne ou d'une organisation. C'est un programme que seule l'action collective des travailleurs pourra imposer » a conclu Arlette Laguiller, appelant l'assistance à nous aider à assurer le succès de sa candidature.

La réunion s'est terminée au chant de l'Internationale, mais les discussions ont continué et continueront !

Correspondant LO



Arlette Laguiller à la télévision

Les émissions suivantes sont annoncées :

Mercredi 3 janvier
LCI à 8 h 13,
invitée de
Christophe Barbier,
rediffusion à 12 h 15
Dimanche 7 janvier
Canal Plus à 12 h 40,
invitée de
Laurence Ferrari
à Dimanche Plus

Le site de campagne

www.arlette-laguiller.org

Les communiqués, le texte des interventions d'Arlette, les prochaines émissions, les dates des meetings...

Pour soutenir la candidature d'Arlette Laguiller à l'élection présidentielle de 2007

Toutes celles et ceux qui souhaitent soutenir financièrement la candidature de notre camarade Arlette LAGUILLER à l'élection présidentielle du 22 avril 2007 peuvent le faire dès maintenant en envoyant leurs dons par chèque libellé à l'ordre de **Monsieur Dominique PETITJEAN, mandataire financier d'Arlette Laguiller**. Les chèques doivent être

envoyés à LUTTE OUVRIÈRE, à l'attention de Dominique Petitjean, BP 233, 75865 PARIS Cedex 18.

Conformément à l'article L52-9 du code électoral, ce mandataire financier, désigné le 10 mai 2006, pour l'élection présidentielle du 22 avril 2007, est seul habilité à recueillir des dons en faveur d'Arlette Laguiller, dans les limites précisées à l'article L52-8 du code électoral reproduit ci-dessous.

Article L52-8 : Les dons consentis par une personne

physique dûment identifiée pour le financement de la campagne électorale d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque. Le montant total des dons en espèces faits au candidat ne peut

excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un État étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 18 décembre



Ceux qui n'ont même pas besoin de chercher en Suisse le paradis fiscal

La déclaration de Johnny Hallyday, annonçant qu'il partait en Suisse pour payer moins d'impôts, a fait parler. D'autant qu'avec un revenu estimé à plus de six millions d'euros par an, même après le paiement de ses impôts, il n'est pas à plaindre.

Les ténors de la majorité ont fait des déclarations gênées car le chanteur, après avoir été un fan de Chirac, a reporté sa ferveur sur Sarkozy. Une désertion fiscale ne fait pas joli dans le décor de la campagne électorale !

Et Villepin, puis le ministre de l'Économie, de se relayer pour s'étonner de ce déménagement en Suisse. Mais comment ! Le gouvernement n'a-t-il pas pris des mesures pour alléger la fiscalité des plus hauts revenus ? Il y en a eu, des mesures, et pas seulement sous le gouvernement actuel ! Sur une vingtaine d'années, le taux d'imposition de la tranche supérieure des revenus a été abaissé de 65 % à 40 %, le nombre de tranches réduit de treize à sept puis à cinq. Chacune de ces mesures s'est traduite par une économie conséquente pour les quelques dizaines de milliers de personnes les plus riches du pays, parmi lesquelles Johnny Hallyday n'occupe qu'une place fort modeste. Si le cas des gens du spectacle (artistes, footballeurs, etc.) est le plus spectaculaire, ceux-là au moins font quelque chose pour gagner leur argent. Mais combien de grands bourgeois, de Michelin à Peugeot en passant par madame Bettencourt, propriétaire de L'Oréal, touchent des revenus autrement plus élevés sans même diriger leurs entreprises ?

Ce sont ceux-là qui ont le plus profité de l'évolution fiscale des dernières années. Tout récemment, on a même inventé un « bouclier fiscal » à leur intention, qui impose une limite aux impôts divers cumulés par ces malheureux riches pour, paraît-il, leur éviter de déménager en Suisse, au Luxembourg ou aux Bahamas.

Ces mesures sont complétées plus discrètement par bien d'autres, comme par exemple le petit cadeau pour grand patron qui exonère de l'impôt sur la fortune 75 % des actions détenues par les dirigeants

d'entreprise.

À côté de ces cadeaux faits aux plus riches en tant que personnes, il y a la baisse continue de l'impôt sur le bénéfice des entreprises, qui est passé en vingt ans de 50 % à 33 %. Au total, l'impôt sur le revenu – le seul impôt plus ou moins proportionnel – ne représente qu'un cinquième des recettes. L'impôt sur le profit des entreprises, moins encore.

En revanche les impôts indirects, notamment la TVA, constituent la recette de loin la plus importante de l'État. Or la TVA est payée par tout le monde et au même taux. L'impôt qui rapporte le plus au budget est donc payé surtout par les salariés, les chômeurs, les retraités.

L'équation de la fiscalité capitaliste est simple. C'est le grand patronat, les gros possédants qui paient proportionnellement le moins d'impôts, alors que ce sont eux qui bénéficient le plus du budget de l'État.

Le gouvernement en place se vante d'avoir réduit les impôts, mais il n'a réduit que l'impôt des plus riches. Et à chaque annonce de réduction, c'est moins d'argent pour les services publics utiles à l'ensemble de la société.

Mais le PS propose-t-il réellement une autre politique fiscale ? Son premier secrétaire, François Hollande, promet de remettre les impôts au niveau de 2002 et de supprimer le bouclier fiscal. C'est déjà ça ! Encore faudrait-il que, si la candidate du PS est élue, elle respecte cette promesse ! Mais il n'y a pas de promesse de revenir sur les baisses d'impôts consenties aux riches avant 2002 ni de relever l'impôt sur les profits, au moins jusqu'à son niveau antérieur de 50 %.

Pourtant, il est impossible pour l'État de consacrer l'argent qu'il faut à l'Éducation nationale, aux transports publics, à la construction de logements corrects à la portée de salaires ouvriers, sans imposer davantage les revenus du capital et la fortune des plus riches.

Arlette LAGUILLER

Meetings avec Arlette Laguiller

● ANNECY

Samedi
13 janvier
à 16 heures
Parc des Sports
37, boulevard
du Fier
Salle
des Allobroges

● AIX-EN-PROVENCE

Mardi
16 janvier
à 20 heures
Centre de Congrès,
salle Cézanne
14, Bd Carnot

● CHARTRES

Vendredi
19 janvier
à 20 h 30
Mairie,
salle
Jehan-de-Beauce

● AGEN

Mercredi
31 janvier
à 20 heures
Rotonde
du Stadium
Cours Washington

Entrée libre



• Les propositions sociales de François Hollande

Pas de quoi inquiéter le patronat Pas de quoi rassurer les travailleurs

Interrogé par le quotidien *Le Monde*, François Hollande, premier secrétaire du PS, a fait connaître les principales orientations économiques et sociales qu'il défend au nom de son parti, dans la perspective d'un retour au pouvoir en 2007.

Le seul engagement précis de François Hollande a porté sur la remise en cause des baisses d'impôt sur les revenus accordées par la droite : « *Nous reviendrons sur toutes les baisses d'impôts sur le revenu qui ont été accordées sur les tranches supérieures du barème... Nous nous remettrons au niveau de 2002.* » Certes, les baisses d'impôts mises en place par la droite sont choquantes. Mais même sur ce terrain limité, en proposant d'en revenir « *au niveau de 2002* », le dirigeant du PS oublie que la gauche au pouvoir a, elle aussi, contribué à faire baisser le taux de l'impôt sur le revenu, dont le taux maximum était encore de 65 % en 1986.

Et pour le reste ? C'est le flou, pour ne pas dire l'ambiguïté.

Sur les exonérations de cotisations sociales accordées aux patrons, qui plombent les budgets de l'État et de la Sécurité sociale, François Hollande déclare : « *Elles dépassent 25 milliards d'euros, sans véritable contrepartie. Nous les remettrons sous conditions.* » Ce qui veut dire en clair que les patrons peuvent dormir en paix, le Parti

Socialiste maintiendra ces cadeaux à fonds perdus, en échange de nouvelles « conditions » qui risquent de n'être qu'un nouvel emballage.

Sur les retraites, la seule chose que le dirigeant du PS propose d'abroger, dans la réforme Fillon, porte sur « *les décotes qui touchent les carrières non complètes, notamment pour les femmes* ». Sur le reste, il n'y a que la promesse de négociations.

François Hollande avance même une nouvelle idée pour financer les retraites : une nouvelle CSG qui serait, selon lui, payée « *par moitié par les employeurs et les salariés* », pour l'autre moitié calculée « *sur l'ensemble de la richesse produite* ». Mais c'est exactement ce qu'on a prétendu pour la CSG actuelle, et chacun a pu constater que c'est d'abord et avant tout dans la poche des travailleurs, chômeurs et retraités qu'on avait puisé. Alors, c'est peu dire qu'il y aurait tout à craindre de ce genre de « solidarité ».

Et si Hollande se propose d'abroger le CNE, pour le reste, c'est le vide. Sur les licenciements, si le PS vient au pouvoir, pas question de les interdire, ou même de les entraver : non, il faudra se contenter de ce qui suit : « *Les indemnités de licenciement seront relevées d'autant plus que l'ancienneté est grande et que l'obligation de reclassement n'est pas réalisée.* » Sur



l'emploi, on a droit à un discours, là aussi, pas très éloigné de celui de Sarkozy : des formations, toujours des formations, pour obtenir du chômeur « *un effort rapide de retour à l'emploi* ».

Enfin, ce qu'a proposé Hollande sur les salaires est bien révélateur. Au-delà des formules creuses sur les négociations nécessaires entre patrons et syndicats, il a déclaré : « *Nous encouragerons les négociations par un nouveau mécanisme d'exonérations de cotisations*

États généraux du PS en juin 2006... pour un projet vague et inintéressant pour les travailleurs.

» Autrement dit, ce sera un prétexte pour distribuer aux patrons encore un peu plus l'argent venant des cotisations des salariés.

Des mots creux pour les travailleurs, des promesses sonnantes et trébuchantes pour le patronat : sur ce terrain-là, la gauche au gouvernement a déjà largement montré, avec Jospin, Aubry et aussi Royal, qu'elle savait tenir ses promesses.

Paul SOREL

• Impôts à la source

Breton veut nous faire croire au Père Noël !

Thierry Breton, le ministre de l'Économie, a annoncé de façon tonitruante qu'en 2009 les impôts seraient retenus à la source, sur les salaires. Selon lui, ce sera beaucoup plus simple car chacun saura en temps réel ce qu'il gagne. Et d'ajouter, anticipant sur le passage du système actuel au nouveau mode de perception : « *Je propose que 2008 soit une année de non-imposition* » ! Evidemment, personne n'a pu croire que les impôts seraient supprimés en 2008. Simplement, comme d'habitude, l'imposition en 2008 portera sur les revenus de 2007, et en 2009, si la réforme

entre en vigueur, sur les salaires de 2009. Quelle que soit l'étiquette, on paiera ! Seuls pourront peut-être y gagner les petits malins qui auront les moyens, par quelque combine, de reporter leurs meilleurs gains sur 2008, année « non-imposable », plutôt que sur 2007 ou 2009 !

On voit bien ce que l'État essaie d'y gagner : une rentrée d'impôts plus rapide, même si de nombreux contribuables sont déjà mensualisés, et une économie de personnel à Bercy. En tout cas, c'est l'objectif avoué de Breton, qui veut « *continuer à gagner en productivité* ».

On voit bien aussi pourquoi le Medef a plutôt bien accueilli la nouvelle. Ce sont en effet 3 à 3,5 millions d'entreprises qui collecteront les contributions de leurs salariés : autant de centaines de millions, voire de milliards d'euros qui transiteront par leurs caisses, avec tous les avantages que peut procurer une telle masse de liquidités pour spéculer, faire face à des paiements urgents... avant de transmettre les fonds à l'État. Quand on voit les retards et la fraude, estimée à plus de 13 milliards par le syndicat des impôts SNUI, dans le paiement d'un impôt indirect comme la TVA, on peut s'inter-

roger sur ce qui arrivera dans les caisses publiques.

Les salariés, eux, paieront obligatoirement en avance. Ils ne seront pas pour autant débarrassés d'une déclaration aux services des Impôts pour régulariser, après coup, l'impôt payé, en fonction de leur situation familiale ou sociale ou de leurs frais réels. Ils resteront, comme d'habitude, les piliers de l'impôt sur le revenu, un impôt moins injuste que les taxes indirectes, mais très éloigné de la seule taxation qui serait juste et rentable : celle qui porterait sur les profits du capital.

Sylvie MARÉCHAL

• Douze jours en « zone d'attente » à Roissy

Hospitalité à la française

Le 22 novembre, une Guinéenne arrivait de Conakry à l'aéroport de Roissy, pour un simple transit à destination de Berlin, afin d'y voir quelqu'un de sa famille. Elle n'aurait dû y rester que peu de temps. Ses papiers étaient parfaitement en règle et elle disposait, selon son avocat, de suffisamment d'argent liquide et d'une réservation d'hôtel à Berlin.

Cependant le policier de la PAF (Police de l'air et des frontières) qui a effectué le contrôle a flairé quelque chose de suspect. Après n'avoir, semble-t-il, jeté qu'un vague coup d'œil sur les papiers, il a fait placer cette femme en centre de rétention. Celle-ci a eu beau protester – mais elle ne parle pas bien le français – rien n'y a fait. La police a tenté de la faire rembarquer pour Conakry, mais elle a refusé. La police a obtenu à plusieurs reprises de la justice son maintien en zone d'attente, et la passagère est finalement restée douze jours enfermée dans cette prison !

Le consulat de Guinée à Paris est intervenu... d'autant plus que cette passagère, que la PAF trouvait suspecte, était la femme d'un député guinéen, et la justice a enfin consenti à la laisser sortir. Mais elle a dû renoncer à son séjour en Allemagne, son billet et son visa n'étant plus valables. Comme l'a déclaré son avocat : « *Une Australienne en escale à Roissy dans les mêmes conditions n'aurait certainement pas passé douze jours en zone d'attente.* »

Manifestement, la PAF ainsi que certains juges qui officient à Roissy font de l'abattage en matière de contrôle et se croient tout permis.

Cette affaire a fait quelque bruit, car c'est l'épouse d'un notable qui en a été victime. Mais combien de cas aussi scandaleux se produisent sans que personne n'en parle ?

André VICTOR

• Démagogie et mépris envers les travailleurs

Sarkozy à la pêche aux voix populaires

En visite dans les Ardennes, une région particulièrement touchée par le chômage et les fermetures d'usines, Sarkozy a prétendu s'adresser à « la France qui souffre », « pas seulement celle des exclus », a-t-il précisé, mais celle « des travailleurs pauvres » et aussi celle « des classes populaires qui ont peur de l'exclusion ».

Dans ce rôle de démagogue, Sarkozy n'en est pas à son coup d'essai. À l'approche des élections, il essaie de modifier son image et de rallier sur sa candidature une partie de l'électorat populaire. Mais il a beau se dire préoccupé par la pauvreté et les difficultés du monde du travail, l'homme du patronat, méprisant pour

les travailleurs, n'est jamais bien loin.

« Si je suis élu président de la République, a déclaré Sarkozy, mon problème ne sera pas de réduire le temps de travail, mais d'augmenter les salaires et le pouvoir d'achat. » Comment ? En relevant immédiatement le smic de 200 ou 300 euros et en obligeant les patrons à relever les salaires de manière conséquente ? Bien sûr que non. Sarkozy plaide seulement pour que, pour gagner un peu mieux leur vie, les salariés puissent faire plus d'heures supplémentaires... et s'usent encore plus à la tâche ! En revanche, il a fait une promesse concrète aux patrons : ceux qui feront faire des heures supplémentaires bénéficieront de nouvelles exonérations de cotisations sociales.

Comme tous ses prédécesseurs, Sarkozy s'est également engagé « à faire reculer le chômage de masse et la précarité »... et l'on voit mal comment faire effectuer des heures supplémentaires à ceux qui ont déjà un emploi pourrait y contribuer. Pourquoi en effet les patrons, se décideraient-ils à embaucher massivement, s'ils peuvent imposer plus facilement des heures supplémentaires aux salariés qui sont en place.

Le mépris de Sarkozy pour les travailleurs ressort également lorsqu'il rejette « l'assistanat généralisé », tout comme lorsqu'il oppose « la France qui ne se plaint pas » à celle « qui bloque les trains ».

Enfin, la situation des SDF étant remise sur le devant de l'actualité, Sarkozy y est allé de ses promesses de donner un abri à tous. À croire que le gouvernement auquel il par-

ticipé et que la majorité dont l'UMP est la principale composante n'ont pas une lourde part de responsabilité dans cette situation !

Roger MEYNIER



• Conférence sur l'emploi et les revenus

Rien pour l'emploi et rien pour les revenus

La « conférence sur l'emploi et les revenus », convoquée par Villepin dans le cadre de ce qu'il appelle le « dialogue social » avec les organisations syndicales et les organisations patronales, a accouché d'une souris.

Le secrétaire de la CGT, Bernard Thibault, a dénoncé « la mise en scène » de cette conférence et le fait qu'au bout du compte « il n'y a pas un seul euro supplémentaire pour les foyers ». Quant au secrétaire de la CFDT, François Chérèque, il a jugé les mesures proposées « notoirement insuffisantes ». C'est le moins qu'on puisse dire.

En effet alors que, selon un sondage, 45 % des Français font du salaire leur préoccupation principale et que, selon la CFDT, 40 % des salariés ont vu leur niveau de vie baisser en 2005, la seule mesure envisagée par le gouvernement est d'annoncer quelques mois à l'avance l'augmentation qui sera appliquée au smic le 1^{er} juillet et de demander au patronat de bien vouloir relever le salaire minimum dans les branches où il est inférieur au smic. Les salariés à temps partiel auront un « accès prioritaire à la validation des acquis de l'expérience », un bout de papier, appelé pompeusement diplôme, qui ne change

rien au temps partiel imposé ni au salaire de misère qui va avec.

En ce qui concerne les loyers, le gouvernement se

encore faudrait-il qu'ils aient les moyens d'employer une aide-ménagère, un chauffeur ou tout autre employé de maison, et de



refuse à imposer un moratoire sur les hausses et se contente de proposer à l'Union nationale de la propriété immobilière un accord « sur une modération de la hausse », comme si les hausses intervenues depuis quelques années n'étaient pas déjà exorbitantes ! Pour inciter les propriétaires à louer à des personnes à revenus modestes ou irréguliers, un Fonds de garantie des risques locatifs garantira leurs loyers pendant un an à ceux des bailleurs qui voudront bien y cotiser. Autant dire que cela ne résoudra rien.

Quant au remboursement de la moitié des dépenses de services à la personne, pour ceux qui ne sont pas imposables et ne bénéficient donc pas du crédit d'impôt lié à ces dépenses,

faire l'avance de la totalité de son salaire.

L'ensemble des mesures annoncées ne doit coûter à l'État que 200 millions d'euros. C'est dire qu'elles sont symboliques et ne bénéficieront qu'à bien peu de personnes. La représentante du Medef, Laurence Parisot, est d'ailleurs sortie satisfaite de la réunion car « aucune mesure nouvelle n'a été imposée aux entreprises ». Aucune non plus aux propriétaires de logements à louer. Mais, sans rien imposer aux classes riches, comment résoudre le problème de l'emploi et des revenus des classes pauvres ?

Dominique CHABLIS

• Sans-abri

Il faudra autre chose que les promesses électorales pour régler le problème

À Paris, depuis le 16 décembre, une centaine de tentes igloos rouges, marquées d'un gros sigle blanc « SDF », sont alignées sur les berges du canal Saint-Martin. Les enfants de Don Quichotte, qui ont dressé le campement, invitent ceux qui ont un domicile à venir passer une nuit avec ceux qui n'en ont pas. Ils ont réussi la première manche de leur combat, qui est de « créer l'événement pour qu'on parle des sans-abri ».

D'autant que lundi 18 décembre au petit matin, dans le quartier de la gare d'Austerlitz, une vingtaine de sans-domicile, qui dormaient eux aussi sous des tentes, ont été réveillés par les forces de police et chassés, mettant à la une cette misère que tout le monde connaît, mais dont les gouvernants n'aiment pas qu'on la voie.

Ce ne sont pas les tentes qui les choquent, mais les pauvres qu'elles abritent et qui font mauvais effet à l'approche des fêtes de fin d'année, et alors que le commerce bat son plein. De même cet été, à l'occasion des festivités de Paris-Plage, les tentes des pauvres avaient été l'objet d'une polémique lamentable, la Mairie de Paris ayant

mandaté des associations pour inciter leurs occupants à les quitter. Les riverains se plaignaient : les pauvres faisaient tâche dans le décor.

Aujourd'hui, en France, on estime à environ 100 000 le nombre de sans-abri. Parmi eux, près de 30 % travaillent, mais avec un salaire qui ne leur permet même pas de dormir sous un toit. Pour eux, chaque soir voit naître l'angoisse de la recherche de l'endroit où dormir. Les conditions d'hébergement dans les foyers sont souvent si indignes que certains sans-abri refusent d'y aller. Ils dorment dans des encoignures de portes, d'autres se construisent des abris de fortune qui n'ont rien à envier aux baraques des bidonvilles d'autrefois. Dès que les grands froids arrivent, au matin, la radio égrène le nombre de morts...

Et pendant ce temps-là, le même Sarkozy qui est au gouvernement depuis cinq ans ose jurer que, s'il est élu, dans les deux années qui suivraient « plus personne ne serait obligé de dormir sur le trottoir ».

Sophie GARGAN

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

La Palestine au bord de la guerre civile ?

Ces derniers jours les affrontements meurtriers se sont multipliés entre les troupes du Hamas et celles du Fatah, aggravant le chaos qui règne en Palestine et tout particulièrement à Gaza. La proposition de nouvelles élections par le président Mahmoud Abbas n'a fait qu'exacerber le conflit entre les deux partis. Et tous, gouvernements et politiciens, américains, européens, israéliens, de gauche comme de droite, de s'inquiéter, regretter ou déplorer qu'on soit là-bas au bord de la guerre civile.

Les hypocrites ! Tous, sans exception, ont aidé à créer un chaos et une situation insoutenable qui pousse à la guerre intestine. Tous travaillent depuis un an à se débarrasser du gouvernement islamiste du Hamas, pourtant issu d'élections démocratiques qu'ils prétendaient appeler de leurs vœux. Tous ont consciemment tout fait pour préparer cette guerre civile qu'ils feignent de craindre aujourd'hui.

Depuis des mois les attaques armées israéliennes n'ont pas cessé avec l'approbation ou au moins le silence des Occidentaux. La dernière grande offensive militaire sur Gaza, qui s'est soldée par une dizaine de morts et de nombreuses destructions, ne date que d'un mois. Et quand ce n'est pas l'armée ce sont les colons israéliens eux-mêmes qui s'en prennent aux Palestiniens. Ainsi à Farata en Cisjordanie, le 25 octobre, où des paysans qui s'apprêtaient à y récolter leurs olives, ont été attaqués par des colons, et où les soldats israéliens, qui s'étaient éloignés avant l'attaque, sont revenus... pour arrêter plusieurs Palestiniens. Car pour les colons comme pour l'armée israélienne c'est l'impunité. La Cour suprême israélienne vient même de déclarer que les « assassinats ciblés » (si ce n'est pas du terrorisme, ça !) de militants palestiniens par l'armée israélienne étaient légaux, à condition... que la personne visée soit bien la bonne ! Précision qui devrait faire passer ces « juges suprêmes » israéliens pour des juristes fous et qui ne garde un sens que lorsqu'on sait que, depuis septembre 2000, les morts « civils » (c'est-à-dire par hasard) sont au nombre de 129 sur les 339 victimes des « assassinats ciblés » de Tsalal.

Toujours avec la complicité américaine et européenne, Israël asphyxie économiquement les territoires palestiniens, ajoutant à une situation sociale déjà explosive. Depuis le retrait d'Israël, en 2005, la bande de Gaza subit un véri-

table siège. Tous les points de passages sont bloqués. L'entrée des quelques Palestiniens qui avaient pu trouver du travail en Israël est entravée aux postes de contrôle. Et, 4 % seulement des produits agricoles destinés à l'exportation ont pu quitter la bande de Gaza. Ainsi toute l'activité économique est étouffée et le chômage s'est aggravé, passant de plus de 30 à plus de 40 % en un an.

Et c'est l'Europe qui porte le coup de grâce à la paix civile en versant ses aides directement aux services du président, c'est-à-dire au Fatah, et non plus au gouvernement du Hamas. Histoire d'assurer l'étranglement de la Palestine qu'a programmé Israël en gardant, en toute illégalité internationale, le produit de la taxe douanière qui devrait revenir au gouvernement palestinien et qui représente près de la moitié du budget de celui-ci.

Si une guerre civile devait éclater, Israël et les États impérialistes qui le soutiennent en seraient bien les principaux fauteurs. Preuve, les politiciens de tous bords qui défilent au Proche-Orient pour féliciter les dirigeants israéliens et maintenant ceux du Fatah : Tony Blair qui, en Cisjordanie ce lundi, a approuvé Abbas et l'annonce de nouvelles élections... qui risque d'être celle de cette guerre civile ; ou Ségolène Royal qui, il y a deux semaines, dûment chapitrée par la diplomatie française après sa rencontre avec un député du Hezbollah, a refusé de rencontrer le Hamas pour apporter son appui, elle aussi, à Abbas et aux « efforts de paix » israéliens.

Après avoir désorganisé l'économie palestinienne et exacerbé les tensions, les dirigeants occidentaux poussent donc ouvertement le Fatah à l'affrontement avec le Hamas. Bien sûr, ce dernier ne représente pas une perspective pour la population palestinienne comme l'a montré une année d'un gouvernement dont la politique faite de clientélisme, d'obscurantisme religieux et de démagogie anti-israélienne n'est au fond pas si éloignée de celle de son prédécesseur et rival. Mais ceux qui poussent à l'affrontement entre Palestiniens cherchent moins à éliminer l'organisation islamiste (faut-il rappeler qu'Israël l'avait d'abord appuyée... contre le Fatah !) qu'à affaiblir encore la cause palestinienne et renforcer ainsi l'État hébreu, leur pion dans la région.

Maurice SPIRZ

Convergences Révolutionnaires n° 48 (novembre-décembre 2006)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : le « commerce équitable », mythe et réalités ?

Articles : Ségolène Royale : une femme nouvelle ! - RESF : contre la chasse aux enfants, la résistance continue - Amiante : le combat contre les patrons tueurs - Roissy : retrait des badges et licenciements déguisés - SNCF : des coups bas à la file - Belgique : l'extrême gauche dans les élections et après - Allemagne : la routine syndicale bousculée à Bosch-Berlin - Mexique : la rébellion d'Oaxaca.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société



• La grève du 18 décembre des enseignants

Contre la braderie de l'éducation

La grève des enseignants a été bien suivie lundi 18 décembre dans les lycées, lycées professionnels et collèges, et la manifestation parisienne a regroupé du monde. Même Gilles de Robien, le ministre de l'Éducation nationale, a reconnu que le mouvement avait été « important ». Mais il continue néanmoins à justifier son projet concernant les modifications des obligations de service des enseignants.

L'objectif avoué du ministre est de supprimer 2 800 postes d'enseignants, en récupérant les heures payées non effectuées devant des élèves (mais qui correspondent pourtant à un travail réel) et en accroissant la flexibilité de tous.

Ainsi, sous prétexte de « justice entre enseignants », le ministre veut récupérer des heures dites de laboratoire, qui permettent aux professeurs de langues ou de physique-chimie de préparer les travaux des élèves, ou celles accordées à certains d'entre eux parce qu'ils ont plus de copies à corriger. On rognerait aussi sur l'éducation physique, où les trois heures consacrées à l'association sportive pourraient être reconverties en heures de cours.

La flexibilité serait aussi accrue : les professeurs qui n'ont pas un service complet dans un établissement pourraient exercer jusque dans trois établissements différents, ou assurer des heures de cours dans une autre discipline que celle pour laquelle ils ont été formés. Enseigner deux matières, voire trois pour les professeurs de lycée professionnel, deviendrait la règle.

Ce projet aggrave les conditions de travail des enseignants, sans profiter pour autant aux élèves. Les heures soustraites aux enseignants ne seront pas transformées en heures d'enseignement supplémentaires. Les professeurs devront faire des heures en plus, et peut-être dans une matière qu'ils maîtriseront mal, ce qui n'est certainement pas dans l'intérêt des élèves. Quant à la suppression de l'association sportive, elle se fera au détriment des jeunes des classes populaires, qui n'ont pas les moyens d'avoir accès aux clubs privés pour pratiquer un sport.

Enseignants et élèves en ont assez de faire les frais des économies sur le budget de l'éducation.

Marianne LAMIRAL

• Saint-Brieuc

Contre la menace d'expulsion, la mobilisation continue

C'est par un journaliste que Fathia et ses enfants ont appris le 14 décembre que la demande d'annulation de l'arrêté d'expulsion, pris par le préfet des Côtes-d'Armor, avait été rejetée par le tribunal administratif de Rennes. Cette mère de famille avait été arrêtée le 5 décembre, dans le but d'être reconduite à la frontière. Une vaste mobilisation de solidarité ayant eu lieu pour empêcher son expulsion, la juge avait le lendemain refusé l'expulsion et prononcé une assignation à résidence.

Alors que cette famille est assignée à résidence, quelques amis ont pris soin d'accompagner Fathia et sa fille Samira tous les soirs à 17 h 30 pour « pointer » au commissariat de police ; son fils Nacer, étant mineur, n'y est pas astreint. Devant la menace d'expulsion immédiate, une centaine de personnes s'y sont regroupées vendredi soir. Et il a été décidé, que tous les soirs, la famille serait accompagnée par plusieurs dizaines de personnes pour effectuer cette tâche administrative.

soulevé l'indignation, et particulièrement auprès des quelque 150 voisins qui ont signé une pétition précisant que cette famille « vit dans le calme et entretient de bons rapports avec le voisinage ».

Plus que jamais la vigilance est à l'ordre du jour. Tous ceux qui se sont mobilisés pour soutenir Fathia et ses enfants sont persuadés que leur mobilisation est la meilleure garantie pour empêcher la reconduite à la frontière.

Une autre famille, tchétchène, résidant à Lamballe, est elle aussi menacée d'expulsion. Manifestement, ce préfet tient à rattraper le retard qu'il a dans ce domaine par rapport à ses collègues des autres départements bretons. C'est pourquoi, samedi 16 décembre, plusieurs centaines de personnes ont tenu à manifester devant la préfecture leur indignation face aux mesures scélérates de Sarkozy et au zèle du préfet à les appliquer...

La décision du tribunal a de nouveau

Correspondant LO

• Débat à l'UMP

Circulez y'a rien à voir

« On ne fera pas comme le PS » avait dit Raffarin, l'organisateur des forums de l'UMP qui devaient permettre un débat entre Sarkozy, candidat déclaré et les candidats potentiels dont Michèle Alliot-Marie. Alors pas de pupitres et de candidats au garde-à-vous, on pourrait débattre et s'interpeller.

Mais voilà qu'après le premier forum de ce type tenu le 9 décembre à Paris, Michèle Alliot-Marie n'a pas eu de mots assez durs pour critiquer la façon dont il a été organisé. Les règles du jeu auraient changé au dernier moment, elle n'a eu la parole que trois fois rapidement alors que Sarkozy a pu parler comme bon lui semblait, sous prétexte qu'il était candidat déclaré. Enfin la ministre de la Défense aurait été reléguée à un bout de la scène entre Méhaignerie et Accoyer, alors qu'elle devait être au centre de la scène, aux côtés de Sarkozy lui-même assis auprès de Raffarin. Alliot-Marie avait alors

déclaré qu'il fallait que cela change, faute de quoi elle ne participerait peut-être pas aux prochains forums prévus les 15 et 21 décembre à Lyon et Bordeaux.

Raffarin, chargé de l'organisation des forums a promis de faire mieux : « *Tout est négociable, tout est possible* ». Il aura à cœur de « *faire en sorte que tout le monde soit satisfait* »... et Alliot-Marie est finalement venue au second débat qui s'est tenu à Lyon le 15 décembre et dont le thème était « les institutions et la fonction présidentielle ».

Raffarin a dû bien faire les choses, puisqu'Alliot-Marie s'est dite satisfaite et a annoncé qu'elle sera à Bordeaux le 21 décembre pour le troisième et dernier débat.

Alors à l'UMP les débatteurs sont contents d'eux. Mais pour le fond du débat, de toute façon, c'est circulez y a rien à voir.

Cédric DUVAL

Le volet anti-immigrés du programme de Sarkozy

Lundi 11 décembre, Sarkozy, ministre de l'Intérieur, a tenu une conférence de presse pour se vanter des chiffres de sa lutte contre les immigrés.

Il s'est auto-félicité et a affiché son tableau de chasse : « *En 2005, sur 52 000 demandeurs d'asile politique, 37 000 ont été refusés. Sur les onze premiers mois de l'année 2006 : 33 000 migrants ont été refoulés aux frontières et en particulier à Roissy. Les reconduites à la frontière ont doublé en trois ans, elles vont atteindre 24 000 en 2006 pour la métropole et 22 000 outre-mer.* »

La question des familles en situation irrégulière ayant des enfants scolarisés a marqué l'été 2006, 6 924 personnes ont été régularisées à ce titre, la parenthèse est refermée. La régularisation, de droit, après dix ans de séjour clandestin a été abrogée.

Sarkozy a réaffirmé qu'il ne régulariserait pas les 200 ou 300 000 sans-papiers qui vivent et travaillent en France,

souvent depuis de nombreuses années. Pour l'avenir, il propose la nomination d'un ministre chargé de poursuivre les expulsions et donc de continuer à menacer les travailleurs sans-papiers.

Sarkozy sait bien, en fait, que l'économie française a besoin du travail des étrangers. Mais le gouvernement veut essayer de sélectionner ces travailleurs uniquement en fonction des besoins des patrons et en leur supprimant tout droit, la carte de séjour étant liée au contrat de travail et au bon vouloir de l'employeur. Lui et le patronat voudraient une main-d'œuvre corvéable à merci, jetable à tout moment.

Et puis si, à cette occasion, quelques effets de manche du ministre de l'Intérieur lui permettent de mordre sur l'électorat lepéniste, c'est toujours ça de gagné, estime Sarkozy. Au mépris des drames humains que cela entraîne.

Louis BASTILLE

• Refus de soins aux bénéficiaires de la CMU

Le ministre soigne ses amis

Une enquête réalisée en juin dernier avait révélé qu'un nombre important de médecins – 5 % des généralistes, 49 % des spécialistes et 41 % des dentistes – refusent de soigner les bénéficiaires de la CMU.

Le ministre de la Santé avait décidé de réunir les syndicats de médecins, l'ordre des médecins, l'assurance-maladie et la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité

(Halde) pour prendre les mesures qui s'imposent.

C'est chose faite.

Face à cette discrimination qu'il jugeait « *inacceptable déontologiquement, éthiquement, légalement et moralement* », le ministre a décidé de... conduire une nouvelle étude sur le sujet d'ici le mois de mars ! L'inspection générale des affaires sociales réclamait des sanctions, notamment finan-

cières, à l'encontre des médecins qui refusent leurs soins à ceux qui ne peuvent les payer sur le champ. Le ministre, lui, a conseillé à ceux-ci, qui gagnent moins de 598,23 euros par mois de... porter plainte auprès de l'ordre des médecins !

Question subsidiaire : quelle est l'une des professions les plus représentées à l'Assemblée nationale ?

Sophie GARGAN

• Le tiers payant remis en cause

Le progrès à reculons

La mise en place de la réforme dite du « parcours de soins coordonné » courant 2005, avec entre autres l'obligation de choisir un médecin traitant, continue d'entraîner des conséquences néfastes pour les patients. Une des répercussions de cette nouvelle procédure est de mettre hors jeu un ancien système, celui du « médecin référent » et son principal avantage pour les patients, le tiers payant.

Auparavant, le médecin référent, volontaire, s'engageait à suivre les recommandations des Caisses maladie, en particulier à faire de la prévention et à prescrire des médicaments génériques. Le patient adhérait également volontairement et s'engageait à rester fidèle à son médecin référent. Il bénéficiait

alors automatiquement du tiers payant, c'est-à-dire qu'il n'avait pas à avancer au médecin la part de la consultation prise en charge par la Sécurité sociale. Celui-ci se faisait directement rembourser par la Caisse maladie. Au total, ce dispositif, en vigueur depuis 1997, concernait environ 6 000 médecins et 2 millions de patients.

La loi instaurant le médecin traitant a supprimé ce « tiers payant automatique », le réservant aux seuls bénéficiaires de la CMU et aux accidentés du travail. Mais elle est restée muette sur l'avenir de ceux qui en profitaient auparavant. Il y a donc un vide juridique. Certaines caisses laissent l'ancien système continuer, en remboursant les médecins. D'autres refusent. À Paris, la même Caisse primaire

laisse passer certains dossiers, et en récuse d'autres.

Lors de la discussion sur le budget de la Sécurité sociale, le ministre de la Santé Xavier Bertrand a demandé aux responsables de la Caisse maladie de s'entendre avec les syndicats de médecins pour régler ce problème. Alors que c'est lui qui en a changé les règles !

Pour certaines familles nombreuses ou des retraités, qui touchent quelques euros au-dessus du maximum à ne pas dépasser pour bénéficier de la CMU, avancer les frais pour une consultation est dissuasif. Voilà le résultat des choix gouvernementaux.

Bertrand GORDES

• Téléthon

La générosité du public face aux carences de l'État

L'édition 2006 du Téléthon a recueilli plus de 100 millions d'euros de promesses de dons, soit un montant supérieur à la collecte réalisée en 2005. Et ces résultats devraient encore grossir, puisque le dispositif de collecte reste en place une dizaine de jours au-delà du lancement de l'opération sur les chaînes de télévision.

Les déclarations réactionnaires de l'Église, qui souhaitait remettre en cause la recherche sur les embryons parce qu'en contradiction avec ses dogmes, n'ont donc pas eu d'effets, et tant mieux.

En dix-neuf éditions, plus de 1,3 milliard d'euros ont été rassemblés pour financer les programmes de recherche contre la myopathie et les maladies rares. Ce succès du Téléthon prouve qu'il y a dans le grand public beaucoup de générosité, et c'est réconfortant. Mais cela souligne

en même temps les carences de l'État, qui abandonne à la charité publique la collecte de fonds pour la recherche médicale.

Ce devrait pourtant faire partie des priorités de l'État. Mais celui-ci préfère soutenir financièrement les grands groupes capitalistes et leurs filiales.

Ainsi en 2006, les aides publiques, directes ou indirectes, au patronat sont estimées à 61 milliards d'euros ; de quoi assurer 600 ans de recettes du Téléthon.

L'aide aux riches passe avant l'aide aux malades.

R.M.

Au sommaire de
LUTTE DE CLASSE N° 101
(Décembre 2006 - janvier 2007)

<p>Textes du 36^e congrès de Lutte Ouvrière</p> <ul style="list-style-type: none"> L'économie capitaliste mondiale en 2006 Les relations internationales en 2006 Situation intérieure Existe-t-il un danger d'extrême droite en Europe occidentale ? 	<p>Textes soumis au vote par la minorité</p> <ul style="list-style-type: none"> Russie : la contre-révolution n'est pas un long fleuve tranquille Nos orientations pour une année qui ne sera peut-être pas qu'électorale <p>Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,54 euro</p>
--	--

• Belgique

Un pays qui n'a plus existé... pendant 32 minutes

Mercredi 13 décembre, peu après le journal télévisé du soir, la chaîne publique francophone (RTBF) s'interrompait pour un direct dramatique sur la proclamation de l'indépendance unilatérale de la Flandre : « *La Belgique en tant que telle n'existerait plus !* » annonçait gravement le présentateur du journal télévisé.

Des reportages en direct suivaient : les tramways venant du côté francophone étaient contraints de s'arrêter à la frontière linguistique dans la banlieue de Bruxelles, et il fallait rejoindre à pied les tramways côté flamand ; des interviews de personnalités se succédaient et, summum, on annonçait la fuite du roi en Afrique...

Ce « documentaire-fiction » n'était précédé que pendant quelques secondes par : « *Ceci n'est peut-être pas une fiction* ». Ce n'est que trente-deux minutes plus tard qu'un bandeau permanent annonçait : « *Ceci est une fiction* ». Dans un pays où la dérision est un art, les journalistes de la RTBF avaient frappé très fort... sur un sujet douloureux.

La majorité des Belges assistent depuis trente ans avec un sentiment d'impuissance au déchirement progressif du pays sous les coups de canif des politiciens, flamands mais aussi wal-

lons. Peu l'approuvent, pas plus de 30 % en Flandre d'après tous les sondages, et beaucoup moins en Wallonie. Et le prochain renouvellement des Chambres et des gouvernements en 2007 pourrait faire l'objet de nouveaux marchandages entraînant la partition de la Sécurité sociale et de la gestion du chômage, et encore plus d'autonomie administrative. Les seules compétences fédérales resteraient alors l'armée... et la liste civile de la famille royale.

Il n'y a plus d'émission de télévision commune aux chaînes des communautés flamande et française depuis plus de vingt ans. Il n'y a plus non plus de circonscription électorale commune, et le roi est le seul à tenir son statut de l'ensemble du pays, mais il n'est pas élu...

Avant que les investissements ne fassent passer la Flandre devant la Wallonie dans les années 1960, les travailleurs flamands devaient apprendre le français pour chercher du travail en Wallonie. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et beaucoup d'ouvriers ne parlent plus que la langue de leur communauté. Seule Bruxelles, région statutairement bilingue, avec ses institu-

tions fédérales et internationales, est tenue d'embaucher des salariés bilingues. Ainsi, si peu de travailleurs sont pour la division du pays, la séparation s'installe de fait dans les esprits.

comme la seule responsable de la scission du pays, sans faire la part entre politiciens et population. C'est oublier que, dans les années 1960-1970, c'est le PS wallon et aussi le syndicat FGFB qui ont

sion de la Flandre.

En cela, ce « documentaire-fiction » restait dans le « politiquement correct », en n'évoquant pas d'autre solution que de nouveaux sacrifices demandés à la population wallonne, particulièrement aux chômeurs et aux malades.

Il aurait pu mettre en scène de riches actionnaires d'entreprises, ou de banques, refusant de payer plus d'impôts pour équilibrer les comptes de la Sécu, et fuyant... en Suisse ? Ou, pourquoi pas les Mulliez (Auchan), membres d'une des plus riches familles de France, exilés en Belgique pour fuir le fisc français.

La fiction se voulait peut-être éducative. Mais elle l'aurait été bien plus si elle était sortie de l'absurde raisonnement des politiciens belges, qui ne savent qu'opposer Wallons et Flamands ou Bruxellois, et faire des comptes d'apothicaire sur ce que telle ou telle région paierait pour les autres. Le vrai problème, c'est ce que les travailleurs, flamands comme wallons, paient pour entretenir un grand patronat de parasites qui, lui-même, entretient des politiciens pour tenir le langage de la division.

Claude THIÉRAM



Certes, le « documentaire-fiction » de la RTBF, qui n'a pas été diffusé sur les chaînes flamandes, a déclenché un tir de barrage de la plupart des dirigeants politiques francophones. Mais il ne sort pourtant pas des clichés répandus par ceux-ci, notamment socialistes... à la tête du parti le plus important en Wallonie, et donc aussi à la tête de la RTBF.

La Flandre est présentée

revendiqué un gouvernement wallon indépendant, pour sauver la sidérurgie wallonne... et les « patrons wallons », face au développement de la sidérurgie de bord de mer en Flandre.

L'autre fiction mettait en scène le renchérissement du coût des médicaments, des soins de santé, des allocations chômage, etc. Ce serait paraît-il la conséquence de la scission de la Sécurité sociale qui suivrait la séces-

• Volkswagen – Bruxelles

Après l'annonce des suppressions d'emplois

Une semaine d'attente

Cela fait un mois que la direction de Volkswagen annonçait un plan de suppressions d'emplois massif à VW-Bruxelles, dans le cadre d'une réorganisation plus large du groupe qui impliquait 20 000 suppressions d'emplois en Allemagne même, ainsi que l'augmentation – non rémunérée – du temps de travail de quatre heures par semaine.

Ouvrtement, l'objectif est d'augmenter la rentabilité du groupe pour les actionnaires. Les affaires du premier constructeur automobile européen se portent pourtant bien : la direction annonçait il y a quelques jours avoir vendu plus, durant les onze

premiers mois de 2006, que pendant toute l'année 2005, soit une hausse 11,4 % sur un an. Même en Europe, les ventes de VW ont progressé de 7,5 %. Cela n'empêche pas la direction d'exiger que ce qui restera du site bruxellois augmente sa productivité de près de 20 %, alors que c'était déjà l'un des sites les plus productifs du groupe.

VW a annoncé des primes de départ doubles de celles pratiquées par d'autres firmes automobiles en Belgique dans des circonstances semblables, allant de 25 à 35 mois de salaire net pour les ouvriers ayant vingt ans d'ancienneté. Sur les 5 400 salariés, dont près de 600 employés pour qui cette prime n'apporte rien de plus, près de 2 000

ouvriers se sont inscrits sur la liste de départs volontaires. Et 900 autres salariés pourraient obtenir une retraite anticipée à 50 ans.

Après une succession d'annonces et de rumeurs sur l'avenir de la production à Bruxelles, la direction annonce maintenant officiellement vouloir maintenir 2 200 salariés en contrat à durée indéterminée sur le site, avec une production de 84 000 véhicules par an pour les deux prochaines années, dont 46 000 Polo. Mais ces Polo seraient-elles prélevées sur la production espagnole, avec des conséquences sur l'emploi ?

Tout est encore en discussion : la direction avait proposé 1 500 départs volontaires, mais il

y en a près de 400 supplémentaires, et aussi environ 200 qui souhaitent se rétracter... La direction est réticente à accepter la préretraite pour une cinquantaine d'ouvriers qu'elle voudrait garder... Les préretraités touchent-ils la prime de départ ou pas ? La prime sera-t-elle imposable ou non, ou seulement partiellement ? Ce serait en discussion avec le gouvernement...

La direction souhaitait une reprise du travail pour le 18 décembre. Les syndicats ont ensuite déclaré qu'une reprise avant Noël, même « symbolique », était envisageable. Mais les négociations semblent maintenant plus difficiles, sans que les travailleurs sachent réellement les points d'achoppement, car ni

la direction, bien sûr, ni les syndicats n'exposent concrètement les problèmes.

Et les syndicats se sont privés du meilleur moyen de peser sur les négociations – la mobilisation des travailleurs – en demandant dès le début à tout le monde de rentrer chez soi. Le nombre de ceux restés malgré tout devant l'usine s'est amenuisé et la période des fêtes n'est guère favorable au maintien d'une présence, même symbolique. Mais cela ne veut pas dire que la reprise sera facile. Si la direction revenait sur le nombre ou le niveau des primes, ou sur les retraites anticipées, la colère pourrait encore monter.

C. T.

• Union européenne

Nouvelle réglementation pour contrôler les produits chimiques

Les industriels contrôlent... leurs profits

Une réglementation – appelée REACH – concernant les substances chimiques a été adoptée le mercredi 13 décembre par les parlementaires européens. En fait, cela fait huit longues années que les autorités européennes discutent d'un projet visant à contrôler les 100 000 substances chimiques produites dans l'Union.

Cette initiative était censée faire adopter par l'Europe une législation sur tous les produits chimiques, protectrice des consommateurs et de la santé publique, visant à assurer la sécurité des travailleurs et à respecter l'environnement.

En effet les industriels ont mis progressivement sur le marché des dizaines de milliers de substances sans jamais en étudier les conséquences, en particulier sur la santé humaine.

Les consommateurs ne connaissent que très partiellement la toxicité des produits chimiques, de même que bien des travailleurs en contact direct avec des produits dangereux. Certains sont cancérigènes, allergènes,



Il y a un sacré ménage à faire parmi les produits ménagers (entre autres !).

provoquent des maladies graves et parfois mortelles, ou portent atteinte à la fertilité.

Les industriels, en déversant rapport sur rapport, ont prétendu qu'une législation trop contraignante sur leur production leur coûterait trop cher et provoquerait des milliers de licenciements en Europe. À

maintes reprises, ils ont eu le secours des gouvernements. Par exemple en septembre 2003 Jacques Chirac, Gerhard Schröder et Tony Blair avaient exigé, en parlant de ces directives, « de ne pas porter atteinte à la compétitivité européenne ».

Au bout du compte, le lobbying des industriels a payé et a

convaincu les eurodéputés d'être « réalistes ». Ceux-ci ont largement édulcoré les premiers textes, qui pourtant n'étaient pas trop méchants pour les industriels.

Par exemple, seules les substances chimiques fabriquées à plus d'une tonne par an seront concernées par la loi. Et encore !

Seules celles produites à plus de 10 tonnes par an devront faire l'objet de rapports sur la sécurité.

Les industriels pourront continuer d'utiliser les substances les plus dangereuses, s'ils prouvent qu'ils n'ont pas d'alternative et si « leur utilisation est valablement maîtrisée ». Une contrainte suffisamment vague pour qu'ils puissent continuer à faire ce qu'ils veulent.

De même, dans les faits, il n'y aura que 12 000 molécules chimiques évaluées, dans un délai de 11 ans, sur les 100 000 produites en Europe, soit environ une molécule sur huit.

Contrôler les substances chimiques, interdire les produits dangereux, serait un impératif élémentaire de sécurité publique. Pour cela, il faudrait ne pas hésiter à aller regarder de plus près ce que les patrons appellent « les secrets de fabrication », et se soucier d'abord de l'intérêt collectif au lieu du tiroir-caisse des industriels. Mais visiblement ceux-ci ont des moyens de pression sur les autorités, y compris le Parlement européen.

Bertrand GORDES

• Suisse

L'air des montagnes fait du bien aux riches !

L'annonce que Johnny Hallyday allait se domicilier en Suisse pour payer moins d'impôts a choqué. Mais les médias sont plus discrets sur les grandes familles bourgeoises qui y ont élu domicile et dont la fortune est bien supérieure à celle du chanteur soutien de Chirac et de Sarkozy.

Le magazine suisse *Bilan* de ce mois publie, comme tous les ans, son classement des trois cents plus riches de Suisse, dans lequel figurent de nombreux étrangers très fortunés.

Les étrangers domiciliés en Suisse peuvent ne pas payer d'impôt sur le revenu, mais négocier avec l'administration un forfait fiscal, calculé sur la dépense du contribuable et de sa famille en Suisse, et qui ne prend pas en compte les revenus obtenus hors du pays. Rien n'est automatique pour l'obtenir, et il faut avoir beaucoup de répondant, « au minimum 10 millions de francs suisses [6,3 millions d'euros] en cash pour y songer », précise *Bilan*.

Mais bien sûr, plus on gagne



Le chalet acheté par Johnny Hallyday à Gstaad, en Suisse : air pur, impôts légers !

d'argent, plus c'est intéressant. La première fortune de Suisse est, cette année encore, le suédois Ingvar Kamprad : le propriétaire d'Ikea est à la tête de 16,5 milliards d'euros. Les deuxièmes sont les familles Oeri et Hoffmann : elles contrôlent le groupe pharmaceutique Roche dont les bénéfices explosent.

Lors du premier classement de *Bilan*, en 1989, les cent plus riches de Suisse possédaient 42

milliards d'euros. Aujourd'hui, il suffit des quatre premiers pour arriver à cette somme, « ce qui en dit long sur l'évolution des grandes fortunes dans ce pays », souligne le magazine.

Du côté des bourgeois français, on ne trouve aucune vedette du show-biz dans le classement : c'est du menu fretin. Par contre, y figurent des grandes familles bourgeoises.

Ainsi une partie de la famille

Peugeot habite dans le canton de Vaud. Le patrimoine des Peugeot est évalué à 3,5 milliards d'euros. Il n'a pas bougé depuis l'an dernier. Contrairement aux 10 000 travailleurs de PSA qui ont perdu leur emploi, la famille Peugeot, elle, n'a pas écorné d'un franc suisse son patrimoine.

Une autre famille, les Lescure, qui contrôlent le groupe électroménager SEB, vit à Genève. SEB a fermé trois usines en France et

supprimé près de 900 emplois cette année. Comme les Peugeot, la famille Lescure n'a pas perdu un centime de sa fortune, un milliard d'euros, malgré tous les discours sur les difficultés de cette branche industrielle.

Du côté de la grande distribution, ce sont les héritiers Defforey – du nom du fondateur des magasins Carrefour – qui ont choisi les bords du lac Léman pour couler des jours heureux, à la tête d'une fortune estimée à 1,5 milliard. Les caissières des magasins, les employés à temps partiel imposé savent ainsi pourquoi ils sont aussi mal payés.

Une branche des Taittinger, la famille de Jean, vit, elle, dans le canton de Vaud, avec un magot de 410 millions. Philippe Hersant, l'homme des médias, vit à Genève, avec une fortune évaluée à un milliard, etc.

Comme quoi pour devenir très, très riche, il y a bien mieux que de transpirer sur scène : faire transpirer les autres.

Etienne HOURDIN

• Italie

Les dirigeants syndicaux contestés par les travailleurs de FIAT

Il y avait 26 ans que les trois dirigeants confédéraux des grandes centrales syndicales italiennes Cgil, Cisl et Uil ne s'étaient pas rendus dans la grande usine Fiat de Mirafiori, à Turin. La dernière fois, c'était à l'automne 1980 pour recommander aux travailleurs de Fiat d'accepter les 23 000 licenciements décidés par la direction, et les trois secrétaires confédéraux avaient, comme on s'en doute, été mal reçus. En cette automne 2006, le jeudi 7 décembre, c'était pour expliquer les résultats de leur concertation avec le gouvernement Prodi, qui dans le langage des dirigeants syndicaux est un « *gouvernement ami* ». Et cela est passé au moins aussi mal.

Cela fait six mois que le nouveau gouvernement est en place. Avant les élections, Prodi avait fait campagne sur la nécessité de redonner du pouvoir d'achat, proposition condensée dans une mystérieuse diminution de 5 % de ce qu'il nommait le « *coin fiscal* » et dont personne ne pouvait fournir une explication claire. Mais six mois après, il est clair pour tout le

monde que cela n'était que du vent.

Entre temps, Prodi et sa majorité de gauche ont fait adopter pour 2007 un budget d'austérité comportant pour 20 milliards d'euros d'économies, en grande partie sur les services publics. Les promesses de remettre en question les lois instituant la précarité se sont envolées. Les « *liquidations* », autrement dit les indemnités auxquelles chaque travailleur a droit après un certain temps passé dans une entreprise vont passer, au choix, sous contrôle des fonds de pension ou de la sécurité sociale, et chacun comprend qu'il risque bien de n'en voir plus jamais la couleur. Enfin, le budget voté, on s'achemine en janvier vers une grande table ronde sur les retraites dont le programme est pratiquement connu d'avance : c'est l'augmentation de l'âge de la retraite et en conséquence la diminution de leur montant.

C'est dans ces conditions que les trois secrétaires étaient venus présenter chez Fiat leurs « *résultats* », à travers quelques explications laborieuses. Mais

dans les trois assemblées organisées, sifflets et critiques ont fusé. « *Les syndicats se sont couchés devant le gouvernement* », « *Il n'y a pas de gouvernement ami* », « *Pas touche aux retraites* », « *Vous êtes la béquille du gouvernement* », « *Pourquoi ne nous avez-vous pas consultés ?* » ne sont que quelques-unes des interpellations qu'ils ont entendues. L'après-midi, Bonanni le secrétaire de la Cisl – équivalent de la CFDT – n'a simplement pas pu parler.

La façon dont les trois secrétaires ont été reçus à Mirafiori a fait les titres des journaux, apparemment surpris que les ouvriers contestent les dirigeants syndicaux, voire même surpris, à force d'enterrer la classe ouvrière dans leurs articles, que celle-ci existe encore et même qu'elle soit en colère contre des gens qui parlent en son nom, mais qui se comportent en auxiliaires directs d'un gouvernement et de sa politique antiouvrière. Il reste à espérer que la presse doive s'y habituer.

André FRY

• Fusion Alcatel-Lucent

Plus de 9 000 suppressions d'emplois prévues

Le grand jour du mariage entre Alcatel et Lucent a eu lieu vendredi 1^{er} décembre.

À cette occasion, la direction avait prévu d'organiser partout dans les différents sites à travers le monde des « *petits déjeuners* » à partir de 8 heures. L'après-midi, chacun était convié à partir de 16 heures à des rassemblements où a été passée une vidéo en direct de La Boétie (le siège de Paris) avec Patricia Russo, la nouvelle PDG, et Serge Tchuruk, président du conseil d'administration de la nouvelle société Alcatel-Lucent.

En France, à l'appel des syndicats, ces petits déjeuners ont été largement boycottés car, si c'est l'euphorie pour la direction, ce n'est pas le cas pour les salariés qui savent qu'il y aura plus de 9 000 suppressions d'emplois à la clé.

Déjà en 2001, les deux socié-

tés avaient entrepris de se rapprocher. A l'époque, Alcatel était composé de 130 000 salariés, Lucent de 126 000. Cinq ans après, lorsque les discussions reprurent, Alcatel n'avait plus que 58 000 salariés et Lucent 30 000. L'un a donc plus que divisé ses effectifs par deux et l'autre par quatre. Aux USA, cela s'est fait par des fermetures d'usines sitôt les annonces faites. En France, les directions ont utilisé toutes les ficelles des « *plans sociaux* » et l'externalisation d'une grande partie des licenciements en vendant des activités complètes, comme l'usine de Laval qui a fermé quatre ans après.

Un tract récent de la CFDT commentant la fusion titrait : « *Un mariage, 9 000 enterrements* ». Mais personne n'a envie de mourir et une telle décision donne plutôt envie de se battre.

Dans cette « *nouvelle* » entreprise, après le passage à Thalès d'environ 11 000 salariés liés aux activités spatiales, sécurité et réseaux de télécoms spéciaux pour les transports (métros, trains, autoroutes...), ainsi que le rachat de la téléphonie 3^{ème} génération de Nortel (1 700 personnes dans le monde), les effectifs totaux restants sont de 79 000 personnes, d'après les derniers chiffres fournis par la direction. Ils se répartissent de la façon suivante : environ 29 000 en Europe dont 12 000 en France, 24 000 en Amérique du Nord, 14 000 en Chine et en Inde et 13 000 dans le reste du monde.

Cette répartition tend à nous montrer qu'à travers le monde entier les travailleurs ont des intérêts communs face à ceux qui n'ont qu'un seul intérêt : le fric.

Correspondant LO

• Autoroutes privatisées

On paie, ils encaissent

Un an après la privatisation des principaux réseaux d'autoroutes, le 14 décembre 2005, le bilan est très positif pour les sociétés concessionnaires, filiales des grands groupes du BTP Bouygues, Vinci et Eiffage. Les recettes ont progressé de plus de 5 %, alors que le trafic n'a pas augmenté. Ce sont les usagers qui paient davantage. Les entreprises de camionnage protestent également car leurs frais de péages ont augmenté, ou plus exactement elles bénéficient de moins de réductions. Ces 5 % de hausse montrent ce que valent les promesses du gouvernement de surveiller de près les tarifs, promesses qu'il avait faites au moment où il revendait la concession des autoroutes à ces sociétés privées.

Le gouvernement avait aussi promis que le produit de la vente des autoroutes permettrait d'alimenter un fonds de

réserve des retraites et de financer de grands travaux, créateurs d'emplois et de croissance. L'État a bien récolté 14 milliards d'euros, mais le fonds de réserve des retraites n'en a pas reçu un centime. 4 milliards ont été dirigés vers l'Agence des infrastructures de transport en France, c'est-à-dire sont revenus aux grandes sociétés de BTP qui détiennent désormais un monopole sur les autoroutes. Et l'autre part, 10 milliards, a servi au « *désendettement* » du pays.

Le bilan des autoroutes privatisées est donc clair. Les usagers ont payé davantage, eux qui à travers les taxes et les impôts avaient déjà financé la construction du réseau autoroutier. Les grands du BTP ont vu croître leurs profits. Il faut reconnaître que, pour eux, ça roule ! Et de mieux en mieux !

Vincent GELAS

• Employés du commerce et de la distribution

Se crever à la tâche pour gagner plus ?

Dans le commerce et la distribution le nombre des accidents de travail est en constante augmentation. Leur fréquence est même plus élevée dans les centrales d'achat, ces grands entrepôts où les marchandises sont stockées et réparties entre les magasins de toute une région, que dans le bâtiment.

À force d'empiler et de désempiler trop vite des marchandises trop lourdes, placées trop haut, trop bas ou trop loin dans les rayons, 85 % des personnes qui travaillent dans les supermarchés souffrent du dos, des poignets, des épaules. Cela se voit et ils le disent, mais c'est maintenant un organisme lié à la Médecine du Travail qui vient de donner ce chiffre dans une enquête.

L'étude ajoute que 80 % des salariés disent devoir se dépêcher dans leur travail, la moitié ne peut pas faire de pause quand ils le souhaitent et 40 % se déclarent « *tendus et crispés* ». Cela n'a rien d'étonnant car, aux caisses comme dans les rayons, les travailleurs sont maintenus constamment sous

pression par la hiérarchie, quand ce n'est pas surveillés par la vidéo. De plus les exemples d'employés de commerce licenciés pour des peccadilles ou même arbitrairement ne manquent pas. Les patrons ajoutent ainsi délibérément le stress aux tâches pénibles et répétitives.

Interrogé par des employées de la grande distribution qui, travaillant malgré elles à temps partiel, ne gagnent pas de quoi vivre, Villepin a répondu : « *C'est une situation douloureuse* ». Et, comme ce n'est pas lui qui a mal au dos, il ne propose pas d'augmenter les salaires, mais de rallonger le temps de travail.

Pourtant travailler moins vite, sans s'abîmer la santé, et pour un salaire qui permette de vivre décemment, cela n'aurait rien d'impossible. À condition de prendre, par exemple, sur les 735 millions de bénéfice semestriel du groupe Carrefour.

Paul GALOIS

• Distribution de l'eau

Veolia et compagnie font la loi

La ministre de l'Écologie Nelly Olin s'est réjouie d'avoir enfin pu faire voter définitivement une « loi sur l'eau et les milieux aquatiques ». Les dirigeants des sociétés de distribution d'eau Veolia (ex-Vivendi), de la Lyonnaise des eaux (groupe BNP-Paribas) et de la SAUR (appartenant à un fonds d'investissement) ont toutes les raisons de se réjouir eux aussi de cette loi qui n'empêchera pas de nouvelles hausses de prix, bien au contraire.

Officiellement, l'objectif est d'aboutir, conformément à une directive européenne, à un bon état écologique de l'eau en 2015. En fait, cette loi fait que l'utilisation en agriculture de nitrates, d'aliments azotés et de pesticides, source importante de pollution pour les réserves d'eau, restera peu taxée, de façon à ne pas nuire aux profits de l'industrie chimique. Les quatre cinquièmes du coût du traitement nécessaire pour que, malgré tout, l'eau du robinet soit potable, continueront donc d'être financés par l'usager domestique.

Cette loi sur l'eau affirme aussi le droit de chaque personne physique d'accéder à l'eau potable, mais précise qu'il ne peut s'exercer que

« dans des conditions économiquement acceptables par tous ». La ministre de l'Écologie a expliqué que cela excluait la gratuité. Mais pour les sociétés privées, cet « économiquement acceptable » veut dire des factures d'eau qui ne cessent de grimper, atteignant aujourd'hui en moyenne environ 400 euros par an pour un ménage sans enfant. Pour ceux qui sont au chômage ou qui ont un contrat précaire, le coût de l'eau devient exorbitant. Le FSL – Fonds de solidarité logement – peut, en théorie, aider dans certains cas, mais l'initiative de cette aide revient à chaque département, et les



distributeurs d'eau n'ont pas l'obligation d'y contribuer financièrement ! Le résultat est que sur 300 000 bénéficiaires potentiels de ce fonds, seuls 20 000 reçoivent une aide pour payer des factures d'eau, a reconnu un député UMP. Quant aux coupures d'eau, la loi sur le logement du 13 juillet dernier les interdit, mais sous certaines conditions et seulement entre le 1^{er} novembre et le 15 mars. C'est une manière de les autoriser. Eh bien, la nouvelle loi sur l'eau laisse la situation en l'état.

Des amendements de députés de gauche proposant par exemple de limiter la durée maximum des contrats à neuf ou à dix ans, au lieu de vingt actuellement, de même que le simple fait d'obliger les sociétés à faire figurer le montant de leur bénéfice sur les factures d'eau, ont été repoussés. Un maximum d'opacité continuera à leur être garanti.

Il faut dire que le gouvernement Jospin, jusqu'en 2002, avait son projet de loi sur l'eau, bien timide et constamment reporté sans que son auteur, Dominique Voynet, proteste. Il avait fini par tomber aux oubliettes. Et aujourd'hui, la droite défend quasi ouvertement les privilèges des compagnies de l'eau.

Jean SANDAY

Une augmentation supplémentaire

Il y a dix ans, le Conseil général des Landes, présidé par le socialiste Henri Emmanuelli, constatait que le prix d'un mètre cube d'eau vendu par les sociétés privées était en moyenne supérieur de 70 % à celui des régies municipales. Aussi, pour inciter les communes à prendre en charge directement la gestion de l'eau, il décida de subventionner un peu plus les communes optant pour la régie (+ 5 %) et un peu moins les communes choisissant la gestion privée (- 5 %).

Les effets de cette mesure furent bénéfiques, non seulement pour les habitants des communes en régie, mais

aussi là où la gestion de l'eau restait privatisée, car les sociétés se montrèrent moins gourmandes, si bien que la différence des tarifs passa de 70 % à 25 %. Le préfet, se faisant le défenseur des sociétés privées, voulut faire annuler en justice la décision du Conseil général, mais finalement le Conseil d'État refusa sa demande en novembre 2003.

Cependant, les sociétés privées ont de nombreux protecteurs et en avril 2005, Pierre Jarlier, sénateur-maire UMP de Saint-Flour, dans le Cantal, introduisit un amendement dans le projet de loi sur l'eau pour interdire de moduler les subventions comme l'avait fait le Conseil général des Landes. Cet amendement a été voté, au

Sénat comme à l'Assemblée nationale, par les parlementaires UMP. Et avant même le vote définitif de la loi, le syndicat patronal regroupant Veolia, la Lyonnaise et la SAUR, autrement dit les groupes privés de l'eau qui, à eux trois, se partagent 80 % du marché de l'eau en France, s'est servi de cet amendement pour lancer un nouveau procès contre le Conseil général des Landes.

De l'avis de tout un chacun, l'empire des sociétés de l'eau est exorbitant. Cela n'empêche pas la majorité de droite de voter une nouvelle loi qui renforce leur quasi-monopole.

J.S.

• Affaire Seznec

La justice n'a jamais tort...

La chambre criminelle de la Cour de cassation a décidé de ne pas réhabiliter Guillaume Seznec condamné pour meurtre en 1924. Gracié après vingt ans au bagne il était mort en 1954 sans que la justice revienne sur sa condamnation.

En avril 2005, après le rejet de treize demandes de révision présentées par sa famille, la justice avait accepté de rouvrir le dossier et en octobre 2006 les juges de la cour de révision avaient affirmé leur « conviction de l'innocence de Seznec ». Finalement la justice qui avait mis 80 ans pour reconnaître qu'elle avait peut-être eu tort vient de refermer définitivement le dossier en déclarant que Seznec, coupable à ses yeux en 1924, l'était encore en 2006.

qui il collabora à Paris pendant la Seconde Guerre mondiale ce qui lui valut d'être condamné et exécuté en 1944. Mais pour les juges de la Cour de cassation, ce qu'est devenu Bonny ne soulève même pas le moindre doute.

L'affaire Seznec était devenue, grâce à l'acharnement de la famille, le symbole de l'erreur judiciaire et en 1989 une loi appelée d'ailleurs « loi Seznec » avait assoupli les conditions de révision d'une condamnation, un fait nouveau « de nature à faire naître le doute sur sa culpabilité » suffisant désormais à obtenir la réhabilitation, sans avoir à prouver l'innocence du condamné. Mais en France, faire reconnaître à la justice une faute relève de l'exploit.



Le petit fils de Seznec après l'annonce de la décision de la Cour de cassation, entouré par Patrick Dils et une victime du jugement d'Outreau.

AFP

Pourtant dès le procès de 1924, des voix s'étaient élevées contre la manière dont l'enquête avait été menée « à charge » par le commissaire Bonny. Fautes de preuves, celui-ci ne s'était pas gêné pour en « fabriquer » et dans une affaire sans cadavre – le corps de la victime supposée n'ayant jamais été retrouvé – et sans mobile – Seznec allait acheter une terre à celle-ci – il avait su trouver très vite un coupable.

Les méthodes expéditives de Bonny – « brouiller les pistes c'est facile... maquiller les preuves c'est enfantin » expliquait-il – étaient d'ailleurs tellement gênantes qu'en 1935, il fut révoqué de la police pour avoir été mêlé à différentes affaires, notamment celle qui conduisit au vrai-faux suicide de Staviski, qui fit scandale, et surtout l'assassinat d'un conseiller à la Cour, Prince. Mais ses méthodes plurent à la Gestapo avec

Ainsi depuis le début du XX^e siècle, six révisions seulement ont été accordées, dont celles de Dreyfus, de Jean-Marie Devaux et de Patrick Dils. De plus une loi proposée par de Gaulle en décembre 1958, dès son retour au pouvoir et bien opportune dans les circonstances politiques de l'époque, punit de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros « le fait de chercher à jeter le discrédit... sur un acte ou une décision juridictionnelle, dans des conditions de nature à porter atteinte à l'autorité de la justice ou à son indépendance ».

Alors, même si cette loi n'est pas censée s'appliquer « aux actes... tendant à la révision d'une décision », c'est bien dans l'esprit de celle-ci que les juges ont tranché. Contre l'autorité de la justice et sa prétendue indépendance, la recherche de la vérité n'a pas pesé lourd.

Cédric DUVAL

• **CHU – Caen**

La santé des travailleurs toujours menacée par l'amiante

Malgré l'interdiction de l'amiante en France officialisée dans les décrets parus le 1^{er} janvier 1997, un grand nombre de travailleurs continuent à être exposés à ce danger. Ainsi, on trouve toujours de l'amiante au Centre hospitalier universitaire (CHU) de Caen, un hôpital pourtant spécialisé dans les pathologies professionnelles liées à l'exposition à l'amiante et un centre de référence nationale d'analyse du mésothéliome, un cancer spécifique de l'amiante.

Si la fibre mortelle n'est pas présente dans les étages où se trouvent les malades, le personnel technique, lui, n'est pas à l'abri de l'inhalation de ces poussières. En effet, tout l'étage qui abrite les services techniques, la maintenance des ascenseurs, de l'eau et des transformateurs d'électricité, est pollué à cause de la dégradation des plafonds et des structures métalliques. En 1999, de gros blocs d'amiante sont même tombés du plafond. En 2005 encore, lors de travaux de rénovation dans le service de pneumologie, un calorifugeage a été percé par mégarde et une bonne

partie du service a été polluée.

Depuis dix ans pourtant, tous les propriétaires de locaux dans lesquels la fibre est présente sont tenus d'entreprendre des travaux de désamiantage. Au CHU de Caen, il y a bien eu des travaux entrepris en 1998 et en 2004. Mais seuls les niveaux où se trouvent des parkings et des tuyauteries ont été désamiantés, pas ceux des services techniques ! Six employés de l'hôpital souffrent de plaques pleurales, mais ils pourraient être plus nombreux à être malades à l'avenir, les maladies liées à l'amiante se déclenchant parfois plusieurs années après l'inhalation des

fibres. Une petite association de salariés et d'anciens salariés de l'hôpital exposés à l'amiante ont déposé en conséquence une plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui ».

Mais force est de constater que les très nombreuses plaintes du même genre ont bien du mal à aboutir à une condamnation des responsables. Ces derniers sont parfois condamnés à des réparations. Seul le dossier de l'usine Ferodo de Condé-sur-Noireau, dans le Calvados, où plus d'un millier d'ouvriers ont été contaminés par l'amiante, a débouché sur une condamnation pénale avec la mise en exa-



men en septembre et octobre derniers des dirigeants de l'usine qui se sont succédé depuis les années 1970.

est que lorsqu'il s'agit de la santé des travailleurs, les lois sont appliquées avec lenteur.

Le moins qu'on puisse dire

Aline RETESSE

• **Amiante**

Une prescription scandaleuse

L'association nationale des victimes de l'amiante (ANDEVA) met en garde les malades de l'amiante et leurs familles. Ceux qui ont fait constater leur état de santé par un médecin pour la première fois avant le 1^{er} janvier 2003 n'ont plus que jusqu'au 31 décembre 2006 pour faire parvenir leur dossier d'indemnisation au FIVA (Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante). Cette date passée, leur dossier sera prescrit.

Depuis qu'il a été institué en décembre 2000, ce fonds d'indemnisation s'efforce de minimiser les montants accordés aux victimes. Ces indemnisations sont en général bien moindres que celles prononcées par les tribunaux des affaires de la Sécurité

sociale saisis par les victimes. Car ce n'est pas le barème de la Sécurité sociale qui sert de base aux indemnisations, mais un barème spécial concocté par les experts des compagnies d'assurances privées. Le patronat, très présent au FIVA, a mis tout son poids pour réduire les indemnisations.

Et par ce court délai de prescription de quatre ans, le FIVA vise en plus à rayer de l'indemnisation de nombreuses victimes.

Décidément, ceux qui ont commis le crime de l'amiante sont toujours à l'œuvre.

Serge VIARD

• **Expertise du porte-avions *Clemenceau***

Sous l'amiante, cherchez la ferraille

Combien reste-t-il d'amiante dans le porte-avions *Clemenceau* ? Les résultats communiqués par le bureau d'expertise Veritas montrent que cette matière est présente dans presque toutes les pièces du navire. 17,5 kilomètres de tuyauterie, 2,8 km de gaines de ventilation, 2 380 m² de cloisons isolantes, 3 920 m² de matériaux dans les cloisons coupe-feu, 7 120 m² de dalles et 44 000 m² de peinture : tous sont amiantés. À cela il faut ajouter l'ensemble des câbles électriques, des joints, feutres, mastics et autres brides considérés eux aussi comme amiantés.

Même si, selon le ministère de la Défense, il n'est pas possible en l'état de convertir ces chiffres en poids d'amiante pure, on est certainement très au-dessus des 45 tonnes qu'il avait annoncées après le premier désamiantage effectué à Toulon en 2004-2005 !

Depuis qu'il n'est plus en service, le *Q 790* – puisque tel est le nom donné désormais à la coque vide – n'avait cessé de naviguer d'une mer à l'autre, à la recherche d'une entreprise désireuse de le démanteler, faisant route tour à tour vers l'Espagne, la Turquie, la France, l'Inde, pour finalement échouer à Brest. Le ministère de la Défense affirme maintenant que son démantèlement devrait avoir lieu dans un pays de l'Union européenne, où la sécurité des travailleurs serait respectée. L'opération devrait durer trente-six mois.

Tout cela a un coût, évidemment, supporté par l'argent des impôts. Espérons que, sous l'amiante, il reste encore un peu de ferraille à vendre...

M.L.

• **Fûts à la dérive**

Une goutte d'isopropanol dans un océan de profits

Vendredi 8 novembre, par un fort coup de vent, le cargo *Safmarine Léman* a perdu treize fûts de produits dangereux quelque part au large de la Bretagne.

Certains de ces fûts de 200 litres contenaient de l'isopropanol, un liquide toxique extrêmement volatil, dont les vapeurs sont susceptibles de former avec l'air des mélanges explosifs. L'équipage ne s'étant rendu

compte de la disparition qu'en arrivant au Portugal, les fûts sont actuellement recherchés dans une zone comprise entre le Cotentin et Arcachon.

À ce jour deux fûts échoués sur des plages de Bretagne ont été enlevés par les pompiers spécialisés. Un troisième a été repéré, mais pas encore récupéré, à l'entrée du rail d'Ouesant, soit dans l'endroit où passent le plus de navires. Il ne reste

aux autorités qu'à demander au public de ne pas toucher aux épaves échouées et à espérer qu'aucun navire n'éperonnera un fût en haute mer.

Devant le danger, plusieurs municipalités ont décidé de fermer l'accès aux plages. Plusieurs fûts échoués ont été signalés aux pompiers. Il ne s'agissait pas de ceux perdus par le *Safmarine Léman*, mais d'autres dont la perte n'avait été signalée par

aucun navire...

En plus de semer des mines flottantes, le *Safmarine Léman* s'est transformé lui-même en bombe : une de ses cuves de cale s'est fendue et 25 000 litres de méthanol hautement inflammable se sont répandus dans les soutes.

On pourrait croire qu'il s'agit d'un navire poubelle, armé par un « voyou des mers ». Pas du tout. Le *Safmarine Léman* a été

construit en 2005, est dûment enregistré sous pavillon suisse et fait partie de la flotte Maerks, le premier armateur au monde pour le transport de conteneurs.

Mais apparemment cet armateur, comme beaucoup d'autres, craindrait de ne pas faire son milliard d'euros de profit semestriel, s'il attachait un minimum d'attention à la sécurité de ses cargaisons.

Paul GALOIS

• SNCF Région – Paris-Saint-Lazare

La fin de la grève des agents de conduite, ce n'est pas la fin des problèmes

La grève des agents de conduite, qui se poursuivait dans de nombreux dépôts du pays, vient de se terminer sur un refus de la direction SNCF de céder. Du même coup, les cheminots maintiennent toutes leurs revendications.

Pour la région Paris-Saint-Lazare, la grève avait démarré le dimanche 10 décembre sur un préavis local de la CGT, de SUD et de FO, alors qu'un travail accru était imposé par un transfert de charge venant du dépôt

de Rouen ainsi que par l'entrée en fonctionnement d'une nouvelle ligne Ermont-Paris Saint-Lazare. La direction avait ainsi trouvé le moyen de surcharger les journées de travail avec encore moins de cheminots !

Une des revendications de la grève était d'inclure dans les journées de travail la mise en place de pauses de vingt minutes pour se restaurer ou souffler un peu. Les journées s'intensifient au point qu'entre un aller et un retour, des agents de conduite

doivent parfois négocier le temps nécessaire pour aller aux toilettes ! Il y a peu de temps, le trajet Paris-Cherbourg-retour Paris se faisait sur deux journées. Désormais, la direction impose l'aller-retour dans la foulée. Et tout est à l'avenant.

Des responsables SNCF reconnaissent eux-mêmes qu'il manque au moins 400 conducteurs au niveau national, et cela alors que la direction se vante d'avoir gagné en un an 7 % de productivité sur le dos des

agents de conduite !

Des cheminots venus d'autres régions travaillent de façon temporaire sur la région parisienne. Rien que pour Saint-Lazare, ils sont plus d'une cinquantaine, mais malgré ces renforts, il manque encore une vingtaine de conducteurs pour que le service soit effectué correctement. Aux grévistes qui revendiquaient des effectifs, la direction n'a su répondre en substance que : « *Nous sommes d'accord pour revoir l'organisa-*

tion des journées, mais à coût constant » !

Les grévistes ont mesuré combien le problème d'effectif qu'ils posent nécessite d'être plus nombreux à se mobiliser. À l'assemblée du lundi 18 décembre, ils étaient encore 120 agents de conduite qui tenaient bon face à la hiérarchie et à sa hargne ; même s'ils ont décidé de reprendre le travail, en attendant de donner une suite à leur mécontentement.

Correspondant LO

• Rotondes SNCF – Avignon

Grève pour des embauches

Aux Rotondes SNCF, à Avignon, 170 cheminots travaillent dans des locaux vétustes, avec des matériels sur lesquels ils n'ont parfois reçu aucune formation. La direction des ateliers a annoncé une diminution des effectifs de dix agents pour l'année prochaine, alors que chacun doit tout faire : l'électromécanicien, le mécano, le fraiseur.

Depuis deux semaines, les cheminots se réunissent en assemblée générale tous les matins, puis les délégués syndicaux apportent les revendications à la direction, revendications qui portaient essentiellement sur des embauches et des formations sérieuses.

Comme rien n'avancait, les

travailleurs finirent pas se mettre en grève le mardi 12 décembre. La grève fut reconduite à 75 % lors du vote en assemblée générale. La moitié de la maîtrise était en grève également.

De 4 heures du matin jusque dans l'après-midi, le piquet de grève était sérieusement tenu.

Il a fallu cela pour que, finalement, le vendredi 15, la direction accorde trois embauches pour le début de l'année 2007 et des formations sur les nouveaux matériels. Le travail a alors repris. Décidément, une grève, cela aide les responsables à réfléchir !

Correspondant LO



• Aéroports

Retraits de badges L'arbitraire des autorités et du patronat !

« *Les travailleurs peuvent être privés de leur travail du jour au lendemain à cause d'une décision arbitraire* », a dénoncé Arlette Laguiller jeudi 14 décembre. Elle était venue apporter son soutien au rassemblement de plusieurs centaines de travailleurs de la plate-forme aéroportuaire de Roissy contre les mesures discriminatoires qui ont frappé 3 500 travailleurs du transport aérien depuis 2004, sous prétexte de garantir la sécurité des aéroports.

Depuis quelques années maintenant, tous ceux qui sont embauchés pour travailler dans les « zones réservées » d'un aéroport (par exemple, les mécaniciens-avion, les bagagistes, les travailleurs de piste, les salariés

des entreprises de la « zone sous douane », ceux qui fournissent les plateaux-repas à bord des avions, etc.) doivent obtenir une habilitation, délivrée par la préfecture aérienne. Cette habilitation leur donne le droit de travailler dans des secteurs où se trouvent des avions. Elle se traduit par l'attribution d'un badge personnel qui doit être renouvelé à intervalles réguliers. Cela peut se faire même plusieurs fois par an pour les travailleurs de sous-traitants d'Air France, Aéroports de Paris, etc., quand ils changent d'employeur ou au gré des rachats – très fréquents – d'une de ces entreprises par une autre.

Ce système des badges est une épée de Damoclès au-dessus

de la tête de dizaines de milliers de travailleurs (en deux ans, la préfecture a traité 177 000 dossiers de renouvellement de badge). Un non-renouvellement de badge se traduit automatiquement par une interdiction de travailler en « zone réservée », c'est-à-dire en clair par un licenciement, sans préavis ni indemnités.

Si l'importance des contrôles de sécurité est compréhensible, la multiplication des fouilles et des contrôles rend la situation de plus en plus insupportable pour des travailleurs appelés à se déplacer dans les « zones réservées ».

Avec les dispositions du plan Vigipirate, l'omniprésence policière sous prétexte de lutte

contre le terrorisme s'accompagne de vexations répétées et d'une pression permanente à l'encontre de travailleurs. Les employeurs se servent à l'occasion de la situation ainsi créée pour tenter d'imposer encore plus leur loi.

Ainsi, lors de conflits récents (chez les bagagistes, à Servair), on a vu des employeurs, du personnel d'encadrement, voire des membres des forces de l'ordre, user du chantage au non-renouvellement de badge pour tenter de faire céder des grévistes ou vouloir leur interdire de faire grève en « zone réservée ». Sans oublier les accusations policières proférées dans certains cas sans aucun fondement, ce que la justice a reconnu, contre des baga-

gistes musulmans de Roissy qu'on avait privés de badge en les suspectant de soutenir des organisations terroristes.

La sécurité est une chose. L'arbitraire des autorités, le chantage contre les travailleurs et la façon dont des employeurs s'en servent pour tenter de brider leur personnel, voire de se débarrasser sans frais de certains travailleurs, c'est tout autre chose.

C'est ce qu'ont voulu faire entendre les manifestants du 14 décembre. Et c'est ce qu'il faudra faire entendre de plus en plus fort à l'avenir sur les aéroports, si l'on ne veut pas que patrons, préfet et policiers, main dans la main, y dictent de plus en plus leur loi.

Correspondant LO

• Michelin – Clermont-Ferrand

Champion du monde... des bas salaires

Depuis quelque temps, à l'usine Michelin SODG de Clermont-Ferrand, une des usines du groupe spécialisée dans les pneus haut de gamme, on discute sur les salaires. Lundi 11 décembre, premier jour des négociations salariales, la CGT a lancé un appel national à débrayer sur tout le groupe.

Dans l'équipe du soir, plusieurs salariés ont arrêté le travail pendant deux heures. Les délégués CGT ont fait le tour de l'équipe de nuit, qui a débrayé deux heures à son tour. Plusieurs salariés de cette équipe, souhaitant que cette action soit suivie sur plusieurs jours, ont voté dans ce sens. Dans l'équipe du matin, les travailleurs étaient deux fois plus nombreux à décider d'attendre l'équipe suivante.

Ainsi des assemblées générales informelles s'improvisèrent à chaque relève. Ce fut l'occasion de se voir et de discuter de la suite. Une augmentation de 150 euros net par mois pour tous fut votée, ainsi que la poursuite des débrayages en fin d'équipe.

Michelin a augmenté de 45 % en deux ans les dividendes distribués aux actionnaires et il nous propose 2,8 % ! Ses

bénéfices en 2005 représentent 889 millions d'euros, soit 600 euros par mois et par salarié de l'ensemble du groupe. Alors ces 150 euros, c'est vraiment le minimum que l'on puisse réclamer.

Une deuxième réunion de négociation salariale étant prévue le lundi suivant, l'idée de continuer les débrayages jusqu'aux équipes du week-end faisait son chemin.

Mardi 12 décembre à midi, nous sommes allés à plusieurs voir la direction, qui nous a répondu qu'il faut prendre en compte les contraintes et le « contexte économique » ; ajoutant même que Michelin n'est pour rien dans la perte de notre pouvoir d'achat. Quand on sait qu'avec six ans d'ancienneté, on touche à peine 1 250 euros et que beaucoup sont juste au smic, on mesure le mépris que cette direction nous porte.

Parallèlement, pendant toute la journée de mardi, Clermont-Ferrand fut inondé de publicité sur Michelin, champion du monde de Formule 1, avec comme point culminant la démonstration d'une F1 dans les rues de la ville. Mais comme l'ont dit certains d'entre nous, si Michelin est champion du

monde, c'est des bas salaires.

Jeudi 14 décembre, un barage filtrant fut organisé devant l'usine entre 13 et 15 heures. Des salariés des trois équipes purent ainsi se retrouver. Des camions desservant une usine Michelin furent retenus et nous pûmes informer nos camarades de cette usine ainsi que ceux de l'entreprise située à côté.

À 15 heures, nous sommes retournés à plusieurs dizaines dans les couloirs de la direction. Le responsable du personnel n'a pas voulu nous recevoir tous ensemble et a fini par s'enfermer dans son bureau. Mais il fut obligé d'écouter nos revendications reprises en chœur : « C'est 150 euros qu'il nous faut ! » et « Michelin t'as plein d'blé, va falloir en lâcher ! ». Les débrayages continuèrent pendant le week-end jusqu'à la réunion de lundi.

Si la direction n'a rien lâché à l'issue de cette réunion, ses fréquents passages dans les ateliers durant la semaine montraient qu'elle était dans ses petits souliers. Cela a renforcé une minorité de travailleurs dans l'idée qu'il fallait continuer l'action.

Correspondant LO

• Moulinex

Lorsqu'un licencié joue au licencié

Le dernier PDG de l'entreprise Moulinex liquidée en 2001, un dénommé Puy, réclame aux liquidateurs judiciaires 176 000 euros pour « licenciement économique ». L'affaire est soumise au tribunal des prud'hommes. Le dernier PDG de Moulinex exige cette somme pour les quelques semaines passées comme cadre à la tête de l'entreprise. Ce monsieur porte la responsabilité de la fermeture définitive de Moulinex et du licenciement des 3 700 salariés restants.

La somme demandée représente la bagatelle de plusieurs milliers d'euros par jour de présence. Elle équivaut aussi à près de dix fois le montant de

l'indemnité maximale obtenue par les travailleurs de l'entreprise, licenciés, eux, après des décennies de travail.

Ce monsieur n'est pourtant pas resté depuis sur la paille. Après un détour à la direction de SEB, l'entreprise d'électroménager qui a prospéré sur les cendres de Moulinex, il dirige aujourd'hui une société de conseil aux entreprises.

Il n'en va pas de même pour de nombreux anciens simples salariés qui, des années après leur licenciement, n'ont toujours pas retrouvé un véritable emploi ou sont toujours au chômage. Le revenu de plusieurs centaines d'entre eux se limite au RMI.

Mais il est vrai que lorsque quelqu'un est engagé pour liquider une entreprise et jeter à la rue ses salariés, il ne faut pas en attendre de la délicatesse !

La somme demandée peut paraître extravagante lorsque les revenus mensuels de certains anciens salariés s'élèvent aujourd'hui seulement à quelques centaines d'euros. Et ce serait effectivement scandaleux si ce monsieur obtenait satisfaction. Mais ce qu'il demande en l'occurrence est à la mesure de ce que les gens de son acabit gagnent habituellement, et des indemnités de départ qu'ils obtiennent couramment pour prendre congé.

Michel ROCCO

• EDF - Centrale nucléaire de Cattenom (Moselle)

Sûreté ne rime pas avec rentabilité

EDF soigne beaucoup sa communication. Ainsi, le 7 décembre, France 3 Lorraine consacrait une bonne part de son journal aux exercices d'entraînement face à un éventuel incident nucléaire à la centrale de Cattenom en Moselle.

Mais EDF doit maintenant produire, en plus du courant électrique, des profits pour ses actionnaires. La course à la rentabilité bat son plein au détriment d'une sécurité pourtant vitale dans une centrale nucléaire.

Fin 2006, à peine 1 200 agents EDF sont encore employés sur le site de Cattenom. Des dizaines de postes n'ont pas de titulaire et quand des agents partent, ils ne sont pas remplacés alors que la

non seulement des activités comme le gardiennage, mais quasiment tous les chantiers, y compris l'évacuation du combustible ! Il y a dix ans, sur les chantiers, il y avait souvent 80 % d'agents EDF pour 20 % de sous-traitants, la proportion s'est inversée.

La période la pire est celle des arrêts de tranche pendant lesquels se font le rechargement du combustible et les opérations de maintenance. Dans ces périodes, il peut y



réglementation stipule que les emplois permanents doivent être pourvus par du personnel statutaire.

Mais comme il faut bien que le travail se fasse, le personnel est mis sous pression et le recours à la sous-traitance se généralise.

Les travailleurs de ces entreprises connaissent la précarité absolue. Certains peuvent rester des années sur le site en enchaînant les contrats de travail et se retrouver dehors du jour au lendemain. Une salariée a ainsi été prévenue par SMS qu'elle devait quitter son poste... après sept ans de présence à Cattenom ! Sans compter que la proximité du Luxembourg permet bien des montages au niveau des employeurs, aussi peu transparents que les banques du Grand-Duché, avec des cascades de sous-traitants qui exploitent au bout du compte des intérimaires.

La sous-traitance touche

avoir jusqu'à 800 travailleurs d'entreprises sous-traitantes présents sur le site et la pression est maximum sur tout le monde pour que la production reprenne dans les plus brefs délais pour des raisons uniquement financières.

Le mythe de la centrale sûre est destiné à l'extérieur. Cette année, il y a déjà eu cinquante accidents du travail à Cattenom chez les agents EDF ou les sous-traitants !

En matière de sécurité, la direction se donne bonne conscience à moindre frais. Ainsi une campagne a été engagée contre la consommation d'alcool : on ne sert même plus de vin à la cantine depuis quelques mois et les pots de départ se font à l'eau et au jus de fruits. Autant dire qu'à Cattenom, les travailleurs ne risquent pas de voir la vie en rose... à défaut d'irradier de bonheur.

Étienne HOURDIN

• Renault – Douai (Nord)

Une flexibilité peut en cacher une autre

Dans le secteur montage de Renault-Douai, de nombreux travailleurs ont débrayé jeudi 14 décembre. Dans cette usine de 6 000 travailleurs qui fabrique la Mégane et le Scénic, les jours non travaillés ont été nombreux en 2006 et devraient l'être encore en 2007. La direction prétexte les grèves des fournisseurs et la baisse des ventes pour les justifier.

Elle se garde bien de rappeler que le groupe Renault-Nissan réalise toujours des bénéfiques records, afin de ne conserver parmi les informations que ce qui lui permet de tenter de nous inquiéter sur le devenir de l'usine et donc sur notre emploi.

Depuis des années, un accord de flexibilité signé par tous les syndicats de l'usine sauf la CGT évite le recours au chômage partiel. Mais en échange, la direction a instauré un système de travail supplémentaire

soi-disant pour que « *chacun se constitue une banque de journées d'avance* ». Des pauses ont été supprimées, des samedis obligatoires instaurés, des horaires rallongés. Mais ce n'est pas encore assez. Nos journées d'avance ont été toutes utilisées, et certains plus jeunes embauchés sont même « redevables » de 60 jours de travail à la direction ! Le directeur a d'abord supprimé l'équipe de nuit, composée en majorité d'intérimaires, qui ont été tous licenciés, puis il a écrit à chacun

d'entre nous pour tenter de nous inquiéter un peu plus et pour réclamer « *une amélioration de la flexibilité* ».

Le pire, c'est que les syndicats signataires lui emboîtent le pas : la CFDT prend à son compte son argument selon lequel on ne pourrait pas baisser les cadences car « *il y aurait alors 900 travailleurs de trop dans l'usine* ». Comme si le fait de travailler moins vite n'était pas possible ! Comme s'il fallait absolument rester au rythme infernal de 1 650 véhicules produits par jour ! FO, pour sa part, se dit prêt « *à ne pas tout accepter* » mais fait des propositions qui vont toutes dans le sens de la direction : non-paiement de certaines primes pour les transformer en journées,

récupération par la direction des journées de formation jusqu'en 2009, perte de jours de congés, etc., on en passe et des pires...

Quant à la CGT, non-signataire des accords, elle a eu bien raison de ne pas signer, mais ce n'est pas pour autant qu'elle organise la riposte. Son ton alarmiste pour dire « *halte à la casse de nos industries* » contribue aussi à sa façon à laisser croire au personnel que Renault est en crise, et qu'il faut faire le dos rond ou accepter des sacrifices.

Le débrayage du 14 décembre, en tout cas, montre que de nombreux travailleurs ne sont pas prêts à les accepter.

Correspondant LO

• Nos lecteurs écrivent

Aux Galeries Lafayette, l'envers des vitrines de Noël...

À la période des fêtes on peut voir sur les grands boulevards à Paris les magnifiques vitrines des grands magasins, Galeries Lafayette ou Printemps. Mais devant ces vitrines des Galeries Lafayette, dans les stands de vente sur le trottoir des grands boulevards, la réalité est tout autre et nous voudrions témoigner des conditions dans lesquelles nous y avons travaillé avant d'être licenciés fin 2004. Notre « faute » : avoir créé une section CGT en mai 2004 et présenté une liste aux élections de délégués du personnel pour exiger des patrons de ces stands l'application de la loi.

Pendant la période des fêtes les plages horaires s'allongent de 9 h 30 à 20 heures. Il y a une nocturne jusqu'à 22 heures le jeudi et trois dimanches sont travaillés. On travaille en fait quasiment 29 jours sur 31. Alors c'est vrai qu'on pouvait alors gagner plus que notre smic mensuel, mais pour parfois 60 heures de travail. Le reste de l'année, les heures supplémentaires n'étaient pas payées, pas de RTT, pas de repos compensateur. Au moment du passage aux 35 heures, le patron nous faisait travailler comme avant, mais payées à 35. Et en ce qui nous concerne, c'est près de 80 000 euros sur cinq ans et par personne que nous réclamons aux Prud'hommes.

Depuis plus de vingt ans, c'est la famille Hily qui gère les trois quarts de la vingtaine de stands devant les Galeries Lafayette. Les affaires marchent car les clients font ces petits achats, à des tarifs qui leur semblent abordables, qui vont de la cagoule au collant, en passant, fêtes obligent, par les boîtes de chocolat. Mais la qualité n'est pas toujours au rendez-vous.

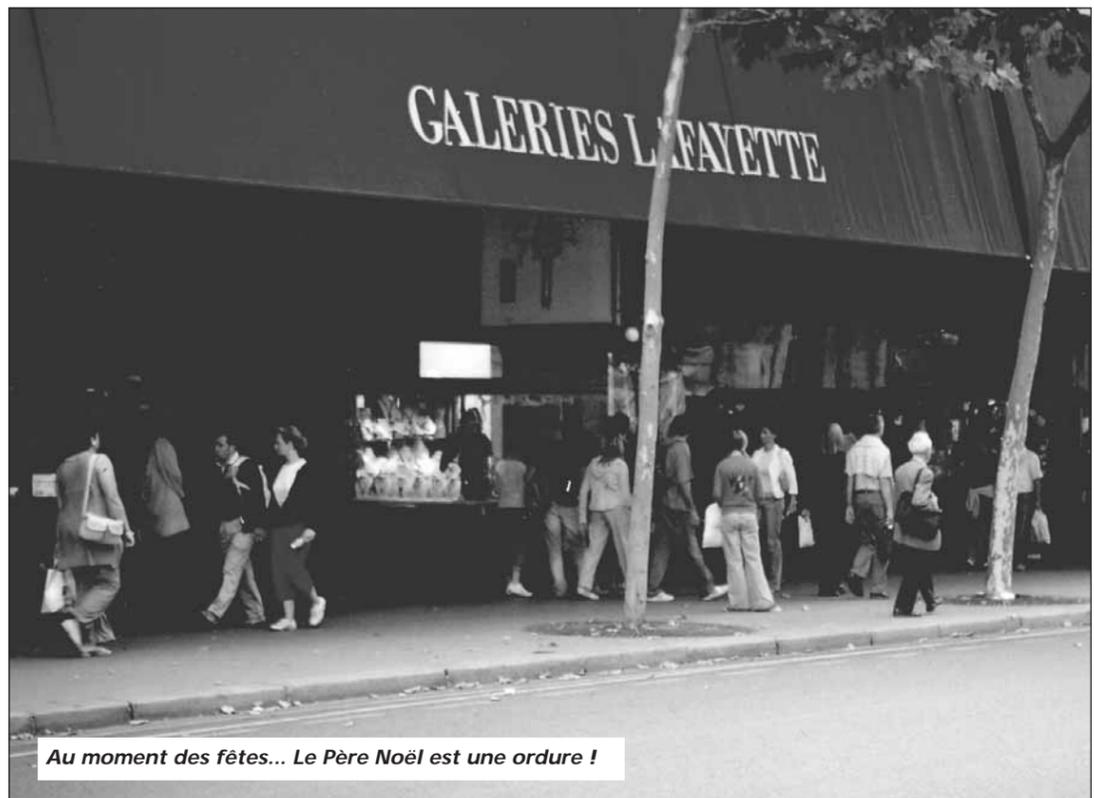
Les Galeries Lafayette, contrairement à ce que croient les clients, louent ces stands à des

patrons extérieurs, tout en gardant un droit de regard sur ce qui y est vendu et sur les prix affichés. Nous avons cependant accès à la salle de repos et à la cantine du magasin, et les achats étaient mis dans des sacs des Galeries Lafayette, gage certain de qualité pour les clients.

Aujourd'hui, nous sommes aux Prud'hommes, qui jugeront en avril 2007. Nous espérons que le tribunal nous donnera raison face aux méthodes des patrons de ces stands qui

n'ont aucun égard pour les droits du travail. Quant aux Galeries Lafayette qui acceptent de passer des contrats avec eux, elles ont beau avoir signé la charte Global Compact de l'ONU (droits de l'homme, droits du travail...) et s'auto-proclamer championnes de l'éthique, il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Des lecteurs C.C. - M. H. (Paris)



• Lannion (Côtes-d'Armor)

Face aux revendications du personnel le maire a dû céder en partie

À Lannion, depuis plusieurs semaines les employés territoriaux discutaient de l'action à mener pour réclamer une revalorisation de 100 euros de leur régime indemnitaire, notamment inférieur à la moyenne du département.

Dans une note de service, en réponse à la CGT, la mairie criait à la ruine de la commune, allant même jusqu'à considérer qu'il faudrait augmenter de 14 % la taxe d'habitation si elle acceptait d'augmenter cette prime mensuelle.

Peine perdue, les employés décidèrent en assemblée générale de débrayer le jour du CTP (comité technique paritaire). Après qu'une pétition eut été signée par la grande majorité du personnel, une centaine de salariés choisirent d'accompagner les délégués dans le hall de la mairie pour suivre de près les négociations. Un délégué venait rendre compte régulièrement de l'avance des discussions.

Devant le refus du maire – socialiste – d'accéder à la revendication des grévistes, ceux-ci décidèrent de débrayer à nouveau le lendemain... et de revenir à la mairie ! Ce qu'ils firent, mais à 150 cette fois, accompagnés de nombreux enfants « pris en otages » car privés de cantine, tout heureux de venir pique-niquer avec leurs parents dans la salle du Conseil... sous les applaudissements des grévistes.

Cette fois, devant cette détermination et le soutien manifeste des parents, ce qui était absolument impossible la veille devint en partie réalisable. Il ne fallut pas longtemps au maire pour octroyer 50 euros d'augmentation de la fameuse prime. Une grande partie du personnel présent considérait cette mesure insuffisante mais la reprise du travail fut quand même votée. Rendez-vous était pris cependant pour la prochaine réunion du CTP de février prochain car, pour beaucoup, le compte n'y est pas !

Cette action était la première depuis bien longtemps à la mairie. Ce fut un bon moment et, pour certains, leur première grève. Ils ne l'oublieront pas de sitôt, d'autant qu'ils ont aussi obtenu le paiement de leurs heures de débrayage.

Correspondant LO

• Palestine

Alors que les affrontements se multiplient

Les responsabilités des dirigeants israéliens et occidentaux

Après que Mahmoud Abbas, le président de l'Autorité palestinienne, eut annoncé samedi 16 décembre la tenue d'élections présidentielles et législatives anticipées, des affrontements armés entre factions rivales du Fatah et du Hamas ont eu lieu à Gaza, faisant trois morts et plus de vingt blessés pour la seule journée du dimanche 17 décembre. Le Hamas, aujourd'hui majoritaire au Parlement refuse de nouvelles élections et juge qu'Abbas cède aux injonctions israéliennes.

Sont-ce là des signes avant-coureur d'un conflit pour l'heure sporadique mais qui

parole a déclaré que le gouvernement israélien « soutient les Palestiniens modérés qui tentent de parvenir à des négociations avec Israël sans recourir à la violence. Abou Mazen (Mahmoud Abbas) est un dirigeant de ce type. »

Mais que pourraient bien apporter des élections anticipées ? Les dernières qui ont eu lieu au début de l'année 2006, c'est-à-dire il y a moins d'un an, s'étaient déroulées de façon démocratique aux dires des envoyés de l'ONU qui les supervisaient. Seulement, c'est le Hamas qui en était sorti victorieux et cela avait fortement déplu, tant à Israël qu'aux États-Unis et aux dirigeants occidentaux en général. Ceux-ci avaient alors rompu avec le

pas. La démocratie, ils ne la respectent que quand cela les arrange.

Et si c'était le courant représenté par Abbas qui l'emportait, la situation des Palestiniens connaîtrait-elle une embellie ? Ce n'est même pas sûr. Les sanctions financières, et en particulier celles imposées par l'Europe, seraient peut-être allégées et les aides pourraient redevenir plus importantes. Mais du côté israélien, il est probable que rien ne serait modifié. La colonisation continuerait de s'étendre et surtout, Israël maintiendrait sa politique d'étouffement économique en limitant les déplacements des Palestiniens, en fermant les points de passage de la bande

AFP
Affrontement entre les forces de sécurité - liées au Fatah - et des manifestants du Hamas, à Ramallah, en Cisjordanie.



pourrait déboucher sur une véritable guerre civile ? Toujours est-il que les tensions sont vives entre les courants politiques palestiniens cherchant le soutien des puissances occidentales et ceux se déclarant, du moins en paroles, plus radicalement opposés à Israël d'une part, et à la politique que ces dernières mènent au Proche et Moyen-Orient d'autre part.

Cette situation n'est d'ailleurs pas propre aux Territoires occupés de Palestine. On la retrouve au Liban et même de façon plus particulière en Irak.

En demandant des élections anticipées, au motif qu'elles pourraient permettre une sortie de crise, Abbas a reçu le soutien public des leaders occidentaux, y compris ceux d'Israël, dont le porte-

tout nouveau gouvernement palestinien et tari les quelques aides financières versées jusque-là. Avec la délicatesse et le tact qui le caractérisent, le gouvernement israélien a, pour sa part, purement et simplement volé le montant des taxes et autres recettes de TVA devant revenir aux Palestiniens. Des commandos de son armée ont même pénétré dans des banques de Cisjordanie pour s'emparer des avoirs déposés, au prétexte qu'ils pouvaient servir à fomenter des actes terroristes.

Alors, si après de nouvelles élections le Hamas l'emportait, ce qui est tout de même une réelle possibilité, qu'y aurait-il de changé ? Les Israéliens et les Occidentaux reconnaîtraient-ils le gouvernement qui en serait issu ? Sûrement

de Gaza, en imposant des centaines de barrages et des fermetures de routes à l'intérieur même de la Cisjordanie.

Dans les Territoires palestiniens la situation est aujourd'hui catastrophique. Plus d'un million de Palestiniens vivent dans un état de « pauvreté profonde », comme l'indique un rapport de l'ONU. Et cela n'est pas dû au gouvernement qu'ils se sont choisi mais à une politique délibérée de spoliation menée par Israël depuis des décennies ; politique menée avec la complicité des puissances impérialistes, dont les dirigeants versent de temps à autre une larme sur le sort des populations sans rien faire pour y remédier.

Georges LATTIER

• Bangladesh

Des profits cousus main

Une ONG britannique, War on Want, vient de rendre public un rapport sur les conditions de travail et de vie des ouvrières du textile dans d'importantes entreprises du Bangladesh. Celles-ci fournissent les vêtements commercialisés notamment dans de grandes chaînes de distribution de prêt-à-porter bon marché. On trouve ainsi chez Wal-Mart, le leader mondial de la grande distribution, ou chez Tesco, le troisième groupe mondial de supermarchés, des vêtements fabriqués par les 5 000 ouvrières de six grandes usines textiles de Dacca. Toutes les grandes marques, de H&M à Zara, Nike ou Reebok se fournissent au Bangladesh.

Pour moins de 8 centimes d'euro de l'heure, un peu plus sur certaines machines, c'est un labeur de forçat qui attend ces ouvrières, pendant en moyenne 80 heures hebdomadaires, souvent sept jours sur sept. Il faut parfois encore ajouter 140 heures supplémentaires dans le mois, obligatoires sous peine de licenciement, et souvent non payées. Absence totale de droits, chasse aux syndicats et mépris de la sécurité - au début de l'année, des accidents et incendies ont causé la mort d'au moins 100 travailleurs - le travail dans les grands ateliers textiles de Dacca confine à l'esclavage.

Pour faire croître leurs profits, les géants de la distribution se livrent des guerres commerciales sauvages. Elles sont impitoyables surtout pour les deux millions de pauvres qui survi-

vent difficilement de leur salaire dans le textile bangladais, premier exportateur mondial. Un reportage de TF1 montrait récemment l'une des ouvrières, une adolescente : « Je travaille de 8 heures du matin jusqu'au lendemain matin » disait-elle. Une autre ajoutait : « Il m'est même arrivé de travailler trois jours, nuit et jour sans sortir de l'usine ». « Une fois, nous avons fait grève. On nous a battues. Il y avait du sang partout dans l'usine ».

En mai et juin derniers, des dizaines de milliers de travailleurs du textile s'étaient mis en grève et rassemblés à Dacca, revendiquant une hausse de salaire. Un pull-over leur est payé 7 takas (10,2 centimes d'euro), ils en réclamaient 11 et exigeaient un jour de congé hebdomadaire. Plusieurs usines furent incendiées, d'autres mises à sac, la police fit trois morts et des centaines de blessés.

Les patrons du textile, qui, au lendemain des manifestations se payaient le luxe de manifester à leur tour pour demander que leurs usines soient mieux protégées de la colère des ouvriers, n'ont cependant ni cédé ni été d'une quelconque manière incités par les autorités gouvernementales à améliorer salaires et conditions de travail.

Au-delà des fringues et des profits, c'est la colère que les capitalistes, nouveaux esclavagistes, fabriquent à travers le monde.

Viviane LAFONT

• Danone investit dans l'humanitaire

Yaourts, paillettes et comptes en banque

Le PDG de Danone, Franck Riboud, vient de fonder avec Mohamed Yunus, Prix Nobel de la Paix et inventeur du

300 paysans possédant chacun quatre vaches. Les donateurs recevraient un profit symbolique de 1 à 3 %.



« microcrédit », un fonds financier qui se veut humanitaire. Le premier projet est de collecter des fonds pour ouvrir en Asie des usines de yaourts fonctionnant avec le lait de vaches nourries au microcrédit. Chaque usine, la première vient d'être inaugurée, achèterait le lait de

Pour lancer leur fonds, Riboud et Yunus ont obtenu des soutiens divers, de Chirac à Blair en passant par Zidane et Sharon Stone. De quoi faire parler d'eux, et surtout de Danone, puisque comme le dit Riboud, tout ça « c'est aussi pour vendre plus de yaourts ».

Et pas à des tarifs humanitaires : Danone a fait l'an passé 1,46 milliards d'euros de profit, en hausse de 215 % par rapport à 2005.

Le microcrédit c'est bon pour la pub. Dans la vraie vie, Riboud est pour le maxi-profit !

P. G.